SÉANCE DU MARDI 20 DÉCEMBRE 1938.

VERGADERING VAN DINSDAG 20 DECEMBER 1938.

SOMMAIRE :

EXCUSES :
Absences motivées, page 290.

COUR DES COMPTES :
Ampliation d'une décision du conseil des ministres, p. 290.

PROPOSITION DE LOI :
IMPRESSION; DISTRIBUTION :
Une proposition de loi de **M. Mundeleer** relative à l'emploi des langues en matière judiciaire a été imprimée et distribuée, p. 290.

INTERPELLATIONS (Discussion) :
Discussion des interpellations jointes :
1° De M. Lefebvre à M. le ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture « sur les conditions dans lesquelles s'effectue la valorisation des céréales de la récolte 1938, et notamment sur les résultats décevants du système adopté par le gouvernement »;
2° De MM. W. Janssens et Joris à M. le ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture « sur la hausse du prix de la vie en Belgique et ses répercussions, en corrélation avec l'action économique néfaste du gouvernement »;
3° De MM. Housiaux et Huart à M. le ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture « sur : *a*) la mévente et l'avilissement des prix des céréales indigènes; *b*) le prix excessif des engrais chimiques; *c*) les mesures prises ou à prendre par le gouvernement pour permettre aux cultivateurs d'obtenir une juste rémunération de leur travail ». *Orateurs :* **M. Lefebvre**, p. 291. — **MM. W. Janssens, Housiaux, M. Heymans**, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture, p. 294. — **MM. Joris, W. Janssens, Lefebvre, Van den Eynde, Convent, Steps, M. Heymans**, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture, p. 305. — **MM. Housiaux, Beaufort, Wauters, Mme Degeer-Adère**, p. 309.

RAPPORT (Dépôt) :
1. De **M. Ch. Janssen** sur le projet de loi instituant un Fonds spécial et temporaire en vue de la couverture des dépenses afférentes à la mise de l'armée sur pied de paix renforcé, p. 293.
2. De **M. Philippart** sur le projet de loi complétant la loi du 17 juin 1938 relative à la taxe nationale de crise, p. 304.

PROJET DE LOI (Dépôt) :
M. Delattre, ministre du travail et de la prévoyance sociale, dépose un projet de loi étendant la loi sur la journée de huit heures aux artistes musiciens travaillant dans les salles de spectacles, music-halls, bars de nuit, dancings, ainsi que dans les hôtels, restaurants et débits de boissons, p. 293.

INTERPELLATION (Demande) :
De **M. Dijon** à M. le ministre des transports, postes, télégraphes, téléphones et de l'Institut national de radiodiffusion. (Politique des transports par eau, fer et route), p. 309.

QUESTIONS :
Des questions ont été remises au bureau par **MM. E. Blavier, Buset, Butaye, de Kerchove d'Exaerde, Dierkens, Glineur, Goblet, Seghers, Truffaut**, p. 312.

INHOUDSOPGAVE :

VERONTSCHULDIGINGEN :
Berichten van verhindering, bladzijde 290.

REKENHOF :
Afschrift van een beslissing van den ministerraad, blz. 290.

WETSVOORSTEL :
DRUK; RONDDEELING :
Een wetsvoorstel van den **heer Mundeleer** betreffende het gebruik der talen in gerechtszaken werd gedrukt en rondgedeeld, blz. 290.

INTERPELLATIES (Behandeling) :
Behandeling van de samengevoegde interpellaties :
1° Van den heer Lefebvre tot den minister van economische zaken, middenstand en landbouw « over de voorwaarden waarin de valorisatie van de graangewassen van den oogst van 1938 geschiedt en, inzonderheid, over de teleurstellende uitslagen van de regeling ingevoerd door de regeering;
2° Van de heeren W. Janssens en Joris tot den minister van economische zaken, middenstand en landbouw « over de prijsstijging in België en over haar terugslag die het logisch gevolg is van de noodlottige economische werking der regeering »;
3° Van de heeren Housiaux en Huart tot den minister van economische zaken, middenstand en landbouw « over : *a*) de daling van de prijzen der inlandsche graangewassen; *b*) den overdreven prijs der scheikundige meststoffen; *c*) de maatregelen die de regeering genomen heeft of zinnens is te nemen om de landbouwers in de gelegenheid te stellen een billijk loon voor hun arbeid te bekomen ». *Sprekers :* de **heer Lefebvre**, blz. 291. — De **heeren W. Janssens, Housiaux**, de **heer Heymans**, minister van economische zaken, middenstand een landbouw, blz. 294. — De heeren **Joris, W. Janssens, Lefebvre, Van den Eynde, Convent, Steps**, de **heer Heymans**, minister van economische zaken, middenstand en landbouw, blz. 305. — De heeren **Housiaux, Beaufort, Wauters, Mevr. Degeer-Adère**, blz. 309.

VERSLAG (Indiening) :
1. Van den **heer Ch. Janssen** over het wetsontwerp houdende instelling van een tijdelijk en bijzonder fonds tot dekking van de bijzondere uitgaven in verband met het op versterkten vredesvoet brengen van het leger, blz. 293.
2. Van den **heer Philippart** over het wetsontwerp houdende wijziging van de wet van 17 Juni 1938 betreffende de nationale crisisbelasting, blz. 304.

WETSONTWERP (Indiening) :
De **heer Delattre**, minister van arbeid en sociale voorzorg, legt ter tafel een ontwerp van wet tot uitbreiding van de wet betreffende den achturendag tot de muzikanten, die in schouwspeelzalen, music-halls, nachtbaars en dancings, alsmede in de hotels, spijs- en drankhuizen werkzaam zijn, blz. 293.

INTERPELLATIE (Aanvraag) :
Van den **heer Dijon** tot den minister van verkeerswezen, posterijen, telegrafie, telefonie en van het Nationaal Instituut voor Radio-omroep. (Beleid der regeering inzake water-, rail- en wegvervoer), blz. 309.

VRAGEN :
Vragen werden ter tafel gelegd door de **heeren E. Blavier, Buset, Butaye, de Kerchove d'Exaerde, Dierkens, Glineur, Goblet, Seghers, Truffaut**, blz. 312.

PRESIDENCE DE M. de KERCHOVE d'EXAERDE, PREMIER VICE-PRESIDENT.

VOORZITTERSCHAP VAN DEN HEER de KERCHOVE d'EXAERDE, EERSTE ONDERVOORZITTER.

MM. Amelot et **Housiaux,** secrétaires, prennent place au bureau.

De heeren Amelot en **Housiaux,** secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 15 heures.

De vergadering wordt geopend te 15 uur.

EXCUSÉS.

MM. P. Collet, Delor et Relecom, indisposés; M. Piérard, appelé à l'étranger; MM. Eekelers, Maistriau, Verpoorten, empêchés, ainsi que M. Rombauts, par suite de perturbations sur le réseau ferroviaire, prient la Chambre d'excuser leur absence à la séance de ce jour.

MM. Maenhaut et Vouloir, indisposés, prient la Chambre d'excuser leur absence à la séance de ce jour et à celle de demain.

— Pris pour information.

VERONTSCHULDIGINGEN.

Voor heden : de heeren P. Collet, Delor en Relecom, ongesteld; de heer Piérard, naar het buitenland; de heeren Eekelers, Maistriau, Verpoorten, belet, evenals de heer Rombauts, ten gevolge storingen op het spoornet.

Voor heden en morgen : de heeren Maenhaut en Vouloir, ongesteld.

— Voor kennisneming.

COMMUNICATION. — MEDEDEELING.

Par lettre en date du 14 de ce mois, M. le président de la Cour des comptes transmet, conformément à l'article 14 de la loi du 29 octobre 1846, modifié par l'article 7 de celle du 20 juillet 1921, une ampliation de la décision prise par le conseil des ministres, sous la date du 14 novembre 1938, en vue d'accorder à la veuve B..., en application de l'article 8, 1er alinéa, de l'arrêté royal du 14 août 1933, complétant la législation sur la répartition des dommages subis par les victimes civiles de la guerre, une rente, dont l'entrée en jouissance est fixée au premier jour du mois au cours duquel la demande en réparation a été présentée, régulière et complète.

— Renvoi à la commissoin des finances.

Bij brief van 14 dezer zendt de eerste voorzitter van het Rekenhof, overeenkomstig artikel 14 der wet van 29 October 1846, gewijzigd bij artikel 7 van deze van 20 Juli 1921, een afschrift in van de beslissing door den ministerraad op 14 November 1938 genomen, ten einde aan de weduwe B..., ter voldoening aan artikel 8, alinea 1, van het koninklijk besluit van 14 Augustus 1933 tot aanvulling van de wetten op de schadeloosstelling der burgerlijke oorlogsslachtoffers, een rente te verleenen die ingaat op den eersten dag van de maand in den loop waarvan de aanvraag tot schadeloosstelling op regelmatige en behoorlijke wijze werd ingediend.

— Verzonden naar de commissie voor de financiën.

PROPOSITION DE LOI. — WETSVOORSTEL.

Impression, distribution. — Drukken, ronddeelen.

Le bureau a autorisé l'impression d'une proposition de loi (de M. Mundeleer) portant amendement au § 3 de l'article 53 de la loi du 15 juin 1935 relative à l'emploi des langues en matière judiciaire.

— Cette proposition de loi sera imprimée et distribuée avec ses développements.

Het bureau heeft het drukken toegelaten van een wetsvoorstel (van den heer Mundeleer) houdende amendement op § 3 van artikel 53 van de wet van 15 Juni 1935 betreffende het gebruik der talen in gerechtszaken.

— Dit wetsvoorstel zal met zijn toelichting gedrukt en rondgedeeld worden.

INTERPELLATIONS JOINTES :

1° DE M. LEFEBVRE A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE « SUR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES S'EFFECTUE LA VALORISATION DES CÉRÉALES DE LA RÉCOLTE 1938, ET NOTAMMENT SUR LES RÉSULTATS DÉCEVANTS DU SYSTÈME ADOPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT »;

2° DE MM. JANSSENS (W.) ET JORIS A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE « SUR LA HAUSSE DU PRIX DE LA VIE EN BELGIQUE ET SES RÉPERCUSSIONS, EN CORRÉLATION AVEC L'ACTION ÉCONOMIQUE NÉFASTE DU GOUVERNEMENT »;

3° DE MM. HOUSIAUX ET HUART A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE « SUR : *a*) LA MÉVENTE ET L'AVILISSEMENT DES PRIX DES CÉRÉALES INDIGÈNES; *b*) LE PRIX EXCESSIF DES ENGRAIS CHIMIQUES; *c*) LES MESURES PRISES OU A PRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT POUR PERMETTRE AUX CULTIVATEURS D'OBTENIR UNE JUSTE RÉMUNÉRATION DE LEUR TRAVAIL ».

Discussion.

SAMENGEVOEGDE INTERPELLATIËN :

1° VAN DEN HEER LEFEBVRE TOT DEN HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN, MIDDENSTAND EN LANDBOUW « OVER DE VOORWAARDEN WAARIN DE VALORISATIE VAN DE GRAANGEWASSEN VAN DEN OOGST VAN 1938 GESCHIEDT, EN INZONDERHEID OVER DE TELEURSTELLENDE UITSLAGEN VAN DE REGELING INGEVOERD DOOR DE REGEERING »;

2° VAN DE HEEREN JANSSENS (W.) EN JORIS TOT DEN HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN, MIDDENSTAND EN LANDBOUW « OVER DE PRIJSSTIJGING IN BELGIË EN OVER HAAR TERUGSLAG DIE HET LOGISCH GEVOLG IS VAN DE NOODLOTTIGE ECONOMISCHE WERKING DER REGEERING »;

3° VAN DE HEEREN HOUSIAUX EN HUART TOT DEN HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN, MIDDENSTAND EN LANDBOUW « OVER : *a*) DE DALING VAN DE PRIJZEN DER INLANDSCHE GRAANGEWASSEN; *b*) DEN OVERDREVEN PRIJS DER SCHEIKUNDIGE MESTSTOFFEN; *c*) DE MAATREGELEN DIE DE REGEERING GENOMEN HEEFT OF ZINNENS IS TE NEMEN OM DE LANDBOUWERS IN DE GELEGENHEID TE STELLEN EEN BILLIJK LOON VOOR HUN ARBEID TE BEKOMEN ».

Bespreking.

M. le président. — Nous abordons la discussion des trois interpellations adressées à M. le ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture, qui ont pour auteurs respectivement M. Lefebvre, MM. W. Janssens et Joris, MM. Housiaux et Huart.

Ces trois interpellations feront l'objet d'une seule et même discussion.

La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, quand j'ai déposé cette demande d'interpellation au cours de notre session extraordinaire, j'avais spécialement en vue, tout en me déclarant d'accord sur le principe même de la valorisation des céréales, d'exposer à cette tribune les inconvénients et les résultats décevants obtenus avec le système adopté par le gouvernement pour la récolte de 1938. Depuis, dans certains milieux, il s'est développé une telle campagne contre la valorisation du froment, que l'on accuse injustement d'être la cause de la vie chère, qu'il est nécessaire de redresser certaines erreurs et de poser certains principes, la valorisation des céréales n'étant qu'un aspect particulier d'un problème d'ensemble.

En ce qui concerne la politique agricole à suivre, je prends acte des déclarations faites par M. le premier ministre à cette tribune le 6 décembre dernier; le libre-échange en matière agricole est une chose impossible, et contre les manœuvres déloyales du dehors, qu'il s'agisse notamment des dumpings ou des systèmes de primes à l'exportation, les agriculteurs belges, qui en tant de circonstances se sont montrés les égaux des meilleurs et qui, à conditions égales ne craignent aucun concurrent, doivent être défendus.

Je dis avec intention « défendus » et non pas « protégés », parce que j'estime que le mot protection est un terme impropre qui laisse croire à un régime de facilité, permettant à nos cultivateurs de travailler n'importe comment et de réaliser sans effort de plantureux bénéfices.

L'action gouvernementale doit tendre avant tout à prendre toutes mesures susceptibles d'agir sur les prix de revient, à promouvoir tout ce qui est de nature à augmenter les rendements, à réduire les pertes et à améliorer la qualité des produits; parallèlement, et dans la mesure où les circonstances l'exigent, elle a pour devoir, par une action directe ou indirecte sur les prix, d'édicter toutes mesures de défense assurant au producteur belge l'écoulement de ses produits à des conditions qui lui assurent simplement le salaire vital auquel il a droit comme n'importe quel travailleur de ce pays.

En aucune manière, le cultivateur belge, qui occupe dans l'activité nationale une place de premier plan, ne pourrait accepter une politique à sens unique, qui consisterait à réaliser, à son seul détriment, une politique de vie à bon marché; telle serait cependant la conclusion logique de ceux qui, au nom de la vie chère, combattent les mesures prises en faveur de la classe agricole : leur erreur provient du fait que lorsqu'ils parlent de vie chère, ils ne songent qu'au producteur et oublient ce que j'ai déjà signalé dans cette assemblée : c'est que le problème de la vie chère est, à l'heure actuelle, bien plus un problème de distribution qu'un problème de production, et qu'il y a notamment un déséquilibre injustifié entre les prix que le consommateur paye et ceux que le producteur touche. M. le ministre, qui dans une interpellation précédente avait marqué son accord sur ce fait, pourra peut-être me dire ce que le gouvernement compte faire en ce domaine.

Pour le producteur agricole, l'année en cours est particulièrement défavorable; pour lui, plus que pour tout autre, se fait sentir le déséquilibre entre les prix de gros et les prix de détail. L'écart déficitaire que je signalais l'an dernier entre l'index des prix de revient et l'index des prix de vente ne cesse de s'accentuer; les prix de revient, constitués presque exclusivement par des éléments payés au prix de détail, ne cessent de hausser, tandis que les prix de vente réalisés au prix de gros ne cessent de baisser. Le cultivateur comme les autres est victime de la hausse exagérée des prix de détail.

J'ai sous les yeux les mercuriales agricoles publiées au *Moniteur belge;* elles sont éloquentes et montrent que, par comparaison avec la situation d'octobre 1937, la situation en 1938 est de loin plus mauvaise. "

Mercuriales agricoles.

Produits	Octob. 1937	Octob. 1938	En moins	En plus	P. c.
Froment	134.92	111.41	23.51		— 17.42
Epeautre	94.72	79.08	15.64		— 16.50
Seigle	122.50	64.43	58.07		— 47.40
Avoine	113.65	77.40	36.25		— 31.80
Orge	118.	75.13	42.87		— 36.33
					Industries
Pommes de terre	35.	20.	15.		— 75
Viande (bœuf)	5.50	5.00	0.50		— 10
Porc	5.60	9.00		3.40	+ 60.70
Beurre	24.87	24.89		0.02	
Œufs (les 26)	21.06	21.84		0.03	
	P. 081	P. 0.84			

Pour la culture de la betterave sucrière, les résultats de 1938 sont nettement déficitaires par suite des mauvais rendements.

De toutes les productions agricoles courantes, seul le porc est en hausse, situation qui est due d'une part à la stomatite aphteuse et, d'autre part, au phénomène cyclique maintes fois signalé par les économistes.

La comparaison de l'index général d'octobre 1938 : 769 points, avec celui d'octobre 1937 : 756 points, donne une différence en plus de 13 points, soit 1.72 p. c.

Durant la période envisagée, les prix payés par le consommateur ont donc haussé, tandis que l'examen du tableau repris ci-dessus a établi que les prix payés au producteur ont fléchi dans une proportion importante; il serait donc, pour le moins, peu équitable de continuer à prétendre que le producteur agricole et la politique agricole sont à la base de la vie chère; la cause est ailleurs; nous l'avons déjà signalé tantôt : une enquête à ce sujet s'impose; il faut avoir le courage de l'entreprendre.

Dans l'application immédiate de la politique agricole, telle qu'elle a été définie tantôt, il est indéniable qu'il y a lieu de tenir compte de la réalité des faits et non point de la situation qui existera lorsque, dans un avenir plus ou moins éloigné, seront réalisées les réformes que l'on envisage.

Certaines d'entre elles sont certes souhaitables, mais, en attendant, le cultivateur doit vivre. Dans l'état actuel de l'économie agricole de notre pays, il est incontestable que la politique d'équilibre est la seule possible; elle doit tendre à promouvoir par des mesures d'ensemble toutes les activités, de manière à permettre à chacun de conserver la sienne propre : à titre d'exemple, la politique de valorisation des céréales en général et du froment en particulier, ne doit pas avoir pour but de provoquer l'extension de cette culture dans des terrains qui ne lui conviennent pas, mais uniquement, je tiens à le souligner afin d'éviter toute équivoque, de permettre à ceux qui, normalement, pratiquent cette culture, de continuer à le faire sans être tentés de modifier leurs assolements au risque de compromettre la situation de ceux qui, normalement aussi, sont attachés à d'autres spéculations. Il en serait ainsi, par exemple, si de bonnes terres de Hesbaye devaient être affectées à des cultures pratiquées dans des régions où il n'est pas possible de faire autre chose.

Il nous sera permis, dans ce domaine, de regretter que le gouvernement ait souvent manqué d'unité d'action dans la réalisation d'un programme d'ensemble.

La valorisation des céréales est donc un des éléments de ce plan d'ensemble; elle est indispensable pour maintenir l'équilibre de la production agricole belge : réalisée de 1932 à 1935, abandonnée en 1936 et 1937, elle s'est imposée à nouveau cette année en raison, d'une part, de l'effondrement des cours consécutifs à la surproduction mondiale du froment, qui laissera près de 200 millions de quintaux à reporter sur la campagne prochaine et, d'autre part, des mesures adoptées par les plus grands pays producteurs pour se débarrasser de leurs excédents.

Les adversaires de la valorisation du froment lui font quatre objections : la première, l'accroissement anormal des emblavements de froment en Belgique; j'en ai parlé il y a quelques instants, il ne peut pas en être question au moment où la politique générale agricole est rationnellement organisée. La seconde, la valorisation réduit le volume des importations; je crois pouvoir dire que, du point de vue général, il n'est pas possible de tenir compte de ce fait, la production indigène devant, en tout état de cause, être absorbée, ce qui, dans tout système de valorisation, rend indispensable l'incorporation d'un pourcentage à déterminer suivant l'importance de la récolte à écouler; il serait, au surplus, paradoxal que l'on s'élevât contre une bonne récolte.

La troisième objection consiste à dire qu'un pourcentage important de blé indigène donne une farine de mauvaise qualité. Cet argument n'est pas sérieux et ne sera certes pas retenu par ceux qui savent l'excellent pain que l'on fabrique avec la farine de froment inigène ou par les citadins qui, à l'occasion de leurs promenades à la campagne, considèrent comme une attention délicate de pouvoir emporter un excellent pain fabriqué par nos fermières. En France, tout le pain est fabriqué avec 100 p. c. de froment indigène, dont la qualité équivaut à celui de notre pays.

Enfin, messieurs, l'objection du pain rendu trop cher par la valorisation est l'argument qui paraît frapper le plus l'opinion publique, qui en tire des conclusions quant aux répercussions possibles sur le coût de la vie.

Pour les raisons que j'ai indiquées au début de cet exposé, je veux souligner que si le pain est cher en Belgique, bien qu'il soit meilleur marché que dans tous les pays qui nous entourent — ceci dit en passant — ce n'est ni la faute de la valorisation, ni la faute du producteur.

Je tiens à déclarer, avec une brutale franchise, en espérant que le gouvernement examinera cette question de près et y attachera l'importance qu'elle mérite, que, compte tenu du prix du froment vendu à la meunerie, le pain est trop cher en Belgique; en d'autres termes, ce n'est ni la faute du cultivateur, ni celle de la valorisation,

je le répète, s'il y a un écart trop grand entre la valeur du froment et le prix auquel le consommateur belge paye son pain. (*Très bien! sur plusieurs bancs.*)

M. Hossey. — Il en est de même pour la viande et d'autres produits. Il faut une politique de prix, qui nous manque complètement.

M. Lefebvre. — La valorisation 1938 est basée sur les principes suivants : incorporation obligatoire avec achat sur la base d'un prix indiqué par une commission spéciale qui fixe en même temps le taux d'incorporation. Constitution, par l'établissement d'un droit de licence d'importation d'abord fixé à 10 francs fin juillet, puis à 20 francs en septembre, d'un fonds de valorisation dont la destination n'a pas été officiellement précisée.

Ce système donne-t-il satisfaction à l'agriculteur belge? Je n'hésite pas à répondre non et à dire a M. le ministre que si je suis d'accord sur les lignes générales de la politique agricole à suivre, je suis au regret de me séparer de lui en ce qui concerne l'application qui en a été faite en matière de valorisation.

Quels sont les reproches à faire au système actuel?

1° Il n'a réalisé que la valorisation du froment, laissant dans l'incertitude la plus complète les producteurs des autres céréales, dont les cours ont fléchi dans des proportions allant, nous l'avons signalé tantôt, de 16 à 47 p. c.

Le principe de l'équilibre n'est donc pas respecté et nous courons le risque d'un accroissement anormal des emblavements en froment, ce qui n'est pas souhaitable.

2° Le pourcentage d'incorporation n'a pas suffisamment tenu compte de la quantité globale à écouler, quantité qui est de l'ordre de 5,000,000 de sacs. Spécialement durant la période de fortes offres, en septembre, le pourcentage moyen de 15 p. c. a été réellement insuffisant, à telle enseigne qu'on peut se demander si le coefficient actuel suffira à absorber en temps utile toute la production indigène. Il aurait fallu prévoir que, avec le système de valorisation adopté, presque toute la production belge est à absorber par la meunerie, les autres consommateurs utilisant de préférence du froment exotique, parce qu'il est moins cher, et la consommation pour des usages autres que la meunerie ayant d'ailleurs diminué pour des raisons diverses.

Au surplus, certains assurent que le contrôle de l'incorporation effectué sur facture est insuffisant, et prétendent que les quantités effectivement travaillées ne correspondent pas aux quantités renseignées. On prétend même que, à l'heure actuelle, l'incorporation de l'indigène est suspendue pour permettre l'écoulement des 40,000 tonnes du stock de guerre.

M. Duchâteau. — C'est faux!

M. Lefebvre. — J'en attends le démenti.

M. Duchâteau. — L'incorporation continue à 40 p. c.

M. Lefebvre. — Reste à voir comment se fait le contrôle.

M. Duchâteau. — Le contrôle est très bien fait et donne toute garantie.

M. W. Janssens. — Il est très mal fait.

M. Lefebvre. — Nous ne sommes pas aussi certains que vous, monsieur Duchâteau, que les quantités qui doivent être réellement incorporées sont effectivement consommées par la meunerie.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Cela veut dire alors qu'on présente de fausses factures au contrôle. C'est ce que vous avez insinué. C'est grave, cette insinuation.

M. Lefebvre. — A vous de dire comment le contrôle s'effectue.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Par la vérification des factures, vous l'avez dit vous-même. Si vous dites que le contrôle ne correspond pas à la réalité, cela veut dire qu'on présente de fausses factures.

M. Lefebvre. — Je vous demande si vous avez tous vos apaisements à ce sujet. On a même prétendu qu'on expédiait d'Anvers des wagons vides.

Je ne mets pas du tout en doute la bonne foi de M. le ministre. Je lui demande simplement s'il peut nous donner la certitude que les mesures de contrôle qui s'effectuent à son département sont suffisantes pour nous assurer que les quantités qui doivent effectivement être incorporées le sont.

M. W. Janssens. — Et s'il n'y a aucune fraude à la frontière.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Cela concerne le ministre des finances.

M. le président. — Monsieur Janssens, vous direz cela tantôt. Si vous continuez, vous n'aurez plus rien à dire.

M. Lefebvre. — 3° Le système actuel est préjudiciable à la petite meunerie, qui, ne travaillant que des froments indigènes, est handicapée, voire même écrasée par la grosse meunerie.

4° Le marché est surchargé et la meunerie ne paye qu'un prix sensiblement inférieur à celui qui est indiqué par la commission des céréales.

Je dis avec intention « prix indiqué » et non pas « imposé », car contrairement à ce que beaucoup de profanes pensent, la commission des céréales ne fixe pas le prix du blé, mais donne, à titre indicatif, le prix qu'elle considère comme le prix normal. Ce prix normal, les meuniers ne l'ont jamais payé; profitant que les offres ont toujours largement dépassé les demandes, ils n'ont jamais payé qu'au prix sensiblement inférieur au prix indiqué, soit 111 francs à 112 francs au lieu de 120 francs, et la commission des céréales a beau déclarer dans de ronflants communiqués qu'elle estime que le prix payé devrait être augmenté mensuellement de 1 fr. 50 c. pour le report, les meuniers ne s'en soucient pas et le prix réellement payé reste aussi bas.

M. le ministre me répondra sans doute que le responsable de cette situation est le cultivateur, qui ne devrait mettre sur le marché que les quantités correspondant à l'incorporation mensuelle; mais il ne faut pas perdre de vue que le cultivateur doit réaliser de l'argent pour faire face à ses échéances, payements de fermage, engrais, etc.

Pourquoi, me dira peut-être encore M. le ministre, dans ce cas le cultivateur ne s'adresse-t-il pas à l'Office du crédit agricole? Pourquoi? Mais simplement parce que de la façon dont il fonctionne actuellement, le crédit agricole ne correspond nullement aux espérances qu'il avait fait naître et que ses exigences ne sont pas moindres que celles de n'importe quel établissement bancaire. (*Interruption de M. Van Glabbeke.*)

M. le président. — Je demande à M. Van Glabbeke de ne pas interrompre. Veuillez continuer, monsieur Lefebvre.

M. Lefebvre. — Je disais donc, messieurs, que les cultivateurs sont obligés de mettre sur le marché des quantités supérieures à celles qu'il peut normalement absorber, en raison de l'obligation dans laquelle ils se trouvent de se faire des liquidités pour faire face à leurs engagements et à leurs obligations. Et je disais aussi qu'une nouvelle institution agricole, sur laquelle nous avions fondé tant d'espérances, nous avait, jusqu'à présent, fortement désillusionnés.

Le véritable responsable de cette situation anarchique, c'est l'Etat, qui aurait dû, dès l'instant où il appliquait le système que je critique, le compléter en fixant ferme le prix à payer par la meunerie et en établissant un système de warrant ou de prêt sur froment en magasin avec report obligatoire permettant au cultivateur de faire face à ses obligations sans engorger le marché. Cet état anarchique du marché du blé crée un état d'esprit déplorable : la meunerie y trouve un bénéfice certain, tandis que les négociants, obligés d'acheter sous le cours théorique parce qu'ils doivent revendre également sous le cours, indisposent leur clientèle et parfois même ne parviennent pas à la débarrasser de sa marchandise lorsque certains meuniers, ressuscitant de belles pratiques de 1932, exigent qu'en échange de blé il leur soit repris une certaine quotité de farines, son ou issues.

Un cultivateur de ma région s'est adressé à la commission des céréales et à lui a tenu ce langage : nous sommes disposés à échelonner nos ventes de manière à désengorger le marché, mais pouvez-vous nous donner la garantie que la production belge sera entièrement absorbée et que, si nous attendons, nous recevrons notre froment au prix normal plus le franc cinquante de report par mois? La réponse qu'il a reçue confirme ce que j'ai dit il y a un instant. Au surplus, elle nous montre que dans des opérations de ce genre ce sont ceux qui disposent des capitaux les moins élevés, qui ne peuvent pas attendre, qui sont victimes de la situation. Au contraire, ceux qui peuvent attendre le moment où le marché sera moins chargé pourront obtenir un prix plus élevé que celui payé actuellement.

5° Autre objection sérieuse à faire au système actuel de valorisation : sa répercussion sur les fermages dans le cas de baux en nature basés sur le prix du froment. M. le ministre m'objectera sans doute qu'il n'y a que 20 p. c. des terres louées sur cette base; passe encore si ces 20 p. c. étaient répartis sur l'ensemble des cultivateurs, mais en pratique on peut dire qu'il y a 20 p. c. de fermiers dont tout le fermage est calculé en nature. Pour ceux-ci, la valorisation actuelle joue entièrement au profit du propriétaire, qui obtient ainsi un cadeau intéressant. On m'a signalé le cas d'une ferme de 25 hectares, louée à 6 sacs l'hectare, bâtiment compris, ayant 5 hectares de prairies et 20 hectares de culture, dont 5 hectares emblavés en froment. A 30 sacs par hectare, ce fermier retire, sur la base d'une majoration du prix de 30 francs par sac, 4,500 francs de la valorisation, mais il paie à son propriétaire 4,500 francs de fermage en plus; la valorisation dans ce cas va donc entièrement au propriétaire. Il est d'autres cas plus pénibles

encore où la valorisation oblige le fermier à décaisser au profit de son propriétaire. Situation lamentable, si l'on tient compte des prix anormalement bas des autres productions agricoles.

Depuis des mois, le gouvernement est au courant de cet état de choses; il porte la responsabilité d'avoir laissé passer sans intervenir la période d'échéance des fermages; il pouvait agir soit en faisant voter une loi de circonstance empêchant le propriétaire de bénéficier des mesures de valorisation ou, mieux encore, en obtenant du parlement l'examen du projet rapporté sur la réforme du bail à ferme, projet dont notre commission de l'agriculture, mardi dernier encore, réclamait à l'unanimité la mise à l'ordre du jour.

M. Depotte. — C'est cela que nous attendons. Soixante pour cent de propriétaires belges ont donné un renon à leurs locataires pour augmenter encore les loyers, malgré la crise agricole actuelle.

M. Lefebvre. — 6° Enfin, dernier grief. Quelle est la destination du fonds de valorisation? Des indications plus au moins contradictoires ont paru dans la presse au sujet de déclarations qui auraient été faites dans des assemblées politiques. Officiellement, nous ne savons pas s'il servira en faveur des producteurs de froment, s'il permettra d'aider les producteurs de céréales non valorisées ou s'il donnera lieu à une répartition entre tous les producteurs de céréales; il serait intéressant d'être fixé à ce sujet. En ce qui concerne le même objet, je voudrais demander à l'honorable ministre s'il est exact que c'est au détriment du fonds de valorisation qu'a été effectuée la liquidation du stock de froment acquis par le gouvernement à l'époque de tension internationale de septembre dernier, et s'il est vrai, comme certains le prétendent, que l'achat par le gouvernement de ces 40,000 tonnes de froment n'a été réalisé que le vendredi 30 septembre, lendemain du jour de la signature de l'accord de Munich, alors que le risque de guerre pouvait être considéré comme écarté.

Le système de revalorisation 1938 n'a pas donné les résultats qu'on en attendait; peut-être aurait-il été possible de l'améliorer partiellement, ou de le corriger par une meilleure surveillance du taux d'incorporation, par l'établissement d'un prix fixé au lieu d'un prix indiqué, par l'adoption d'une disposition assurant au fermier, à l'exclusion du propriétaire, tout le bénéfice de la valorisation, ainsi que la mise en œuvre d'un système d'avances permettant au producteur de se faire des liquidités en attendant la vente de sa marchandise; mais, même organisé de cette façon, le système reste condamné par l'unanimité des producteurs belges, qui, dans leurs associations, dans leur congrès ou dans les manifestations qu'ils organisent, comme celles des U. P. A., à Liége, il y a huit jours, réclament la valorisation de toutes les céréales sur des bases susceptibles de sauvegarder les intérêts des producteurs.

On peut, au surplus, s'étonner que le gouvernement ait cru devoir reprendre en 1938 le système qui avait fait faillite en 1932 et qui avait été abandonné les années suivantes en raison des inconvénients identiques à ceux que j'ai signalés dans cet exposé.

Mais alors, me direz-vous, quel système préconisez-vous?

Avec quelques correctifs, celui que le gouvernement a appliqué de 1933 à 1935, c'est-à-dire valorisation de toutes les céréales par le système de primes à la culture.

Les primes à la culture sont à payer par l'intermédiaire d'un fonds de valorisation, alimenté au moyen d'un droit de licence sur les importations de toutes les céréales, droit dont le montant peut varier, suivant l'usage qui est fait de la céréale à valoriser et suivant les fluctuations du prix mondial.

De cette façon, le marché intérieur de chaque céréale fonctionne librement sur la base du prix mondial augmenté du droit de licence; le montant de celui-ci est à régler de manière que le fonds de valorisation puisse octroyer une prime à l'hectare, assurant au producteur une rémunération aux environs de son prix de revient. Dans l'établissement de ces primes, il y aura lieu de faire, comme en 1933-1935, une discrimination entre les différentes céréales.

Le système doit être complété par l'adoption de mesures propres à réserver aux seuls producteurs le bénéfice de la valorisation.

En ce qui concerne le froment, incorporation obligatoire, sur la base d'un pourcentage suffisant pour absorber la totalité de la récolte, avec organisation de prêts sur stocks, indispensables pour éviter l'encombrement du marché et donner au cultivateur les liquidités dont il a besoin aussitôt après la récolte. A ce système, qui, je le pense, lui a déjà été exposé par des membres de cette assemblée, M. le ministre aurait, d'après un compte rendu paru dans la *Libre Belgique*, fait l'objection qu'il n'était politiquement pas réalisable, parce qu'il n'aurait pas été possible d'obtenir le droit de licence nécessaire.

Après m'être livré à une série de calculs, basés à la fois sur les surfaces emblavées, sur les quantités susdites et sur les quantités importées, calculs qu'il serait fastidieux de reproduire à cette tribune, mais que je suis prêt à discuter avec M. le ministre et ses services, je suis arrivé à cette conclusion qu'en se bornant à majorer de 5 à 10 francs le droit de licence sur les froments et en frappant d'une taxe modérée les céréales secondaires, il est possible de réaliser une valorisation de toutes les céréales sur la base de leur prix de revient, tout en mettant, et j'y insiste, à la disposition de la meunerie, le mélange de froment exotique et indigène à un prix inférieur à celui qu'elle paye avec le système actuel.

Incontestablement, ce système, réclamé par l'unanimité des intéressés, présenterait de sérieux avantages : pour les cultivateurs, plus justement rémunérés de leur labeur; pour les négociants, retrouvant leurs possibilités commerciales; pour les petits meuniers, libérés enfin de l'étreinte de la grosse meunerie; pour les importateurs même la production indigène retournant partiellement vers ses débouchés secondaires.

J'ose espérer que M. le ministre voudra reconnaître le bien-fondé des critiques que les cultivateurs ont à faire valoir contre la valorisation 1938 et qu'il sera d'accord avec moi pour estimer que, d'urgence, il faut y apporter les correctifs indispensables.

Est-il possible de modifier complètement le régime pour la récolte en cours? Le gouvernement seul peut le savoir, mais, en tout état de cause, il doit être entendu que ce régime, qui, pour la seconde fois, a fait faillite, ne pourra plus être appliqué à la prochaine récolte. Ne pas le dire dès maintenant serait entretenir dans nos campagnes un sentiment de découragement et parfois de colère.

Je puis conclure que, unanimement d'accord sur les principes généraux de la politique agricole à suivre, les agriculteurs sont aussi unanimes pour dire que le système de valorisation des céréales tel qu'il est appliqué à la récolte 1938 n'a satisfait personne, et pour demander qu'il soit abandonné, car il aura contribué à accroître pour eux les difficultés d'une année pleine de déceptions et pour certains de désastres.

Je prie M. le ministre de considérer que ces paroles ne sont dictées par aucun sentiment désobligeant pour sa personne. Les cultivateurs réclament le rétablissement d'un ministère de l'agriculture autonome dirigé par un homme ayant l'âme paysanne et connaissant à fond, pour les avoir vécus, les nécessités et les besoins de leur profession; c'est que de plus en plus ils comprennent que, livrés à eux-mêmes, ils sont dans l'impossibilité de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent. C'est aussi parce qu'ils savent que, dans un pays comme le nôtre, la solution des problèmes les plus complexes sera d'autant meilleure que la confrontation des thèses divergentes sera le fait des plus qualifiés et des plus compétents. Il entendent, en toutes circonstances, défendre fermement ce qu'ils pensent être leurs droits légitimes, sans perdre de vue toutefois que la prospérité du pays est liée au développement harmonieux de toutes ses activités. Puissent les unes et les autres faire l'effort nécessaire pour mieux se comprendre et ainsi davantage s'estimer : je souhaite de tout cœur que ce débat puisse y contribuer. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

DÉPOT D'UN RAPPORT. — INDIENING VAN EEN VERSLAG.

M. Ch. Janssen. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur le projet instituant un fonds spécial et temporaire en vue de la couverture des dépenses afférentes à la mise de l'armée sur pied de paix renforcé.

De heer Ch. Janssen legt ter tafel het verslag over het wetsontwerp houdende instelling van een tijdelijk en bijzonder fonds tot dekking van de bijzondere uitgaven in verband met het op versterkten vredesvoet brengen van het leger.

— Impression et distribution.

Drukken en ronddeelen.

DÉPOT D'UN PROJET DE LOI. — INDIENING VAN EEN WETSONTWERP.

M. Delattre, ministre du travail et de la prévoyance sociale. — D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi étendant la loi sur la journée de huit heures aux artistes musiciens, travaillant dans les salles de spectacles, music-halls, bars de nuit, dancings, ainsi que dans les hôtels, restaurants et débits de boissons.

De heer Delattre, minister van arbeid en sociale voorzorg, legt ter tafel een ontwerp van wet tot uitbreiding van de wet betreffende den achturendag tot de muzikanten, die in schouwspelzalen, music-halls, nachtbaars en dancings, alsmede in de hotels, spijs- en drankhuizen werkzaam zijn.

— Il est donné acte à M. le ministre du dépôt de ce projet de loi, qui sera imprimé et distribué.

Akte wordt gegeven aan den heer minister van de indiening van dit wetsontwerp, dat zal gedrukt en rondgedeeld worden.

M. Delattre, ministre du travail et de la prévoyance sociale. — Je propose à la Chambre de renvoyer ce projet de loi à l'examen de la commission du travail et de la prévoyance sociale. (*Assentiment.*)

M. le président. — Vous entendez la proposition de M. le ministre. Puisqu'il n'y a pas d'opposition, ce projet de loi sera renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

INTERPELLATIONS JOINTES
ADRESSÉES A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE.

Reprise de la discussion.

BIJGEVOEGDE INTERPELLATIES GERICHT TOT DEN HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN, MIDDENSTAND EN LANDBOUW.

Hervatting van de bespreking.

M. le président. — Nous reprenons la discussion des interpellations jointes.

Het woord is aan den heer Willem Janssens.

De heer W. Janssens (*op het spreekgestoelte*). — Mevrouwen, mijne heeren, een gevaarlijke dispariteit is in de laatste maanden ontstaan uit de indrukwekkende daling der wereldprijzen en den parallelen terugloop der groothandelsprijzen eenerzijds en de voortdurende stijging van de detailprijzen anderzijds.

Die dispariteit is van aard ons te verontrusten.

Detailprijzen volgen niet automatisch, noch in stijgende, noch in dalende richting de groothandelsprijzen. Dat weet eenieder.

Na de vroeger opgedane ervaring — in de jaren die 1935 voorafgingen, bij voorbeeld — kon een zekere weerstand van de detailprijzen ons niet verwonderen. Echter is er nu geen spraak meer van weerstand tegen de baisse, maar van een voortdurende en niet onbelangrijke stijging der detailprijzen. Het is mogelijk dat thans het hoogste peil bereikt werd, maar de dispariteit is intusschentijd aanzienlijker dan ooit, ongeveer 150 punten.

Dit beteekent dat de koopkracht van onze munt in het binnenland heel wat geringer is dan in het buitenland, en daar de arbeids- en ook andere productiekosten naar de binnenlandsche koopkracht worden berekend, komen onze exportbedrijven in een steeds lastiger positie te staan.

De laatste weken is een nieuw zorgwekkende factor opgedoemd, namelijk het grillig zweven van de Engelsche valuta en van haar satellieten, zoodat onze industrie haar reeds zoo gehavende positie op de internationale markten meer en meer in het gedrang ziet komen. De toestand van de textielnijverheid bijvoorbeeld is zeer zorgwekkend.

Er is in België een angstwekkend probleem gesteld, het probleem van de levensduurte.

Het probleem heeft nu de aandacht van de breede lagen der bevolking getrokken.

Noodkreten en waarschuwingen gaan op!

Ook de regeering is er zich van bewust geworden dat het probleem alle aandacht vergt.

Op 12 November ll. hebben heeren Spaak en Heymans een conferentie van vertegenwoordigers van handel, nijverheid en landbouw bijeengeroepen. Er werd besloten een commissie met een onderzoek te gelasten.

Is het mij veroorloofd, heer minister, de vraag te stellen tot welke besluiten men gekomen is?

In de mededeeling aan de pers die het ontslag van heer minister Leo Gérard onlangs aankondigde, heeft de ministerraad, anderzijds, het inzicht te kennen gegeven alles in het werk te zullen stellen om de dispariteit tusschen groothandels- en detailprijzen te doen verdwijnen. Maar hoe en wanneer, mijnheer de minister? Hoogdringend is het vraagstuk.

De plicht van de regeering is in te grijpen namelijk daar waar de regelen van de mededinging in feite niet meer bestaan en waar de prijzen op willekeurige wijze vastgesteld worden. Ongelukkigerwijze de regeering schijnt geen prijzenpolitiek te hebben.

Op de vraag door den heer Heyman, verslaggever van het financieel budget, gesteld, welke de prijzenpolitiek van de regeering is, werd hem enkel en alleen als antwoord gegeven : een winstmarge verzekeren aan den landbouw.

Dat mag men niet een algemeene prijzenpolitiek noemen.

Ik hoop dat de heer minister van economische zaken van de gelegenheid die hem heden wordt geboden gebruik zal maken om ons mede te deelen hoe door een redelijker politiek der regeering de detailprijzen in België op een normaal pijl zullen worden gebracht.

Brood, boter, vleesch en nog andere levensmiddelen zijn te duur.

Verwarming, verlichting : de electriciteitsprijzen kunnen verminderd worden ten bate van de verbruikers. De daling van de voedingsartikelen hangt grootendeels af van den aard en den vorm die door de regeering worden gegeven aan de beschermingsmiddelen ten bate van den landbouw. Tusschenpersonen nemen te groote winsten, en ik denk namelijk aan de rol in de economie gespeeld door de coöperatieven. Wat denkt de heer minister over deze tusschenkomsten van de in zekere mate parasitaire organismen die blijken een factor van duur leven te worden. Landbouw in België heeft recht op rationeele en billijke bescherming.

M. Vanderveide. — Je voudrais vous voir faire la démonstration que les coopératives sont des organismes parasitaires.

M. W. Janssens. — Je songe ici au pain, et je dis que le pain, en Belgique, se vend à des prix trop élevés. Je l'ai dit au cours de la discussion du budget des voies et moyens, et je répète que dans le pain il entre pour 1 fr. 11 c. de farine, alors que le pain se vend de 2 à 2 fr. 30 c. le kilogramme au consommateur. Le prix du pain est donc trop élevé en Belgique.

M. Henon. — Ce que vous dites n'est pas exact.

M. W. Janssens. — Et c'est à ce point vrai, que celui qui m'a précédé à cette tribune a, quoique agriculteur et défendant la thèse des agriculteurs, défendu la même chose.

M. Henon. — Il a défendu cette thèse, mais c'est une erreur.

De heer W. Janssens. — Ik zeg dus, mijne heeren, dat de landbouw in België recht heeft op bescherming. Ik wil niet terugkomen op wat daar zooeven gezegd werd door mijn achtbaren collega den heer Lefebvre. Deze heeft u bewezen in een grondige studie dat de landbouwpolitiek, zelfs de politiek die er naar streefde de prijzen van de landbouwproducten te verhoogen, dat de heele werking van de regeering op dat gebied een mislukking is geweest. En ik bemerk dus dat de zaak welke u ter harte hebt genomen om de prijzen van de landbouwproducten winstgevend te maken, nadeelige gevolgen heeft gehad en dat gij op dat gebied een mislukking moet boeken. Ik zegde, mijne heeren, dat de landbouw in België recht heeft op een bescherming. Die vorm van bescherming moet echter heelemaal anders zijn. Ik denk eigenlijk, dat het noodzakelijk is niet alleen de tarwe te beschermen maar ook de andere granen. Inderdaad, door het stelsel ingevoerd door de regeering, is het te vreezen dat er in de toekomst in België meer tarwe zal voortgebracht worden, wat nadeelig moet uitvallen voor de economie van ons land.

De heer Steps. — Dat beweert gij, maar de landbouwers denken er anders over.

De heer W. Janssens. — De tarwe is een soort graan, dat in alle landen van de wereld wordt voortgebracht. Wij kunnen er ons aanschaffen zooveel wij willen, tegen billijke prijzen, en door het feit dat wij in België tarwe invoeren is het ons mogelijk vele produkten te exporteeren. De tarwe is voor ons een heel goed ruilprodukt.

De heer Van den Eynde. — U bedoelt nijverheidsprodukten?

De heer W. Janssens. — Inderdaad! Vele landen, Roemenië onder andere, verkoopen aan België veel tarwe, maar nemen daarentegen veel nijverheidsprodukten af. Als gij veel tarwe laat voortbrengen in België, gaat gij, bij weerslag, onze exportnijverheden in moeilijkheden brengen.

De heer Steps. — En als de regeering zulks niet doet bewerkt zij den ondergang van onze landbouwers.

De heer W. Janssens. — Het is veel beter de tarwekultuur niet op overdreven wijze aan te wakkeren. Het is wenschelijker dat de andere graangewassen in België niet in minder kwantiteit zouden voortgebracht worden; deze kennen niet, zooals de tarwe, te lage prijzen en kunnen voortgebracht worden in betere voorwaarden. Ik herhaal het : het zou het evenwicht van onze economie in gevaar brengen, moest de tarwe hier in te groote hoeveelheid voortgebracht worden.

De heer Steps. — Als we 10,000 hectaar meer voortbrengen, dreigt overproduktie in België.

M. Debersé. — Quels sont les produits dont vous parlez?

M. W. Janssens. — Ce sont des produits manufacturés de tout genre; les clearings vous édifieront à cet égard. Les clearings fonctionnent entre divers pays et la Belgique et démontrent que l'importation de blés étrangers nous permet d'exporter des produits manufacturés.

Mevrouwen, mijne heeren, de prijs van de boter is ook overdreven. Is het redelijk dat wij de boter acht, negen en tien frank duurder betalen dan in de naburige concurreerende landen?

Er is de contingenteering van de margarine, product dat verbruikt wordt door de minste begoeden, door de armsten. Die contingenteering bezorgt den margarinetrust een monopolium die alle jaren millioenen in kas brengt zonder dat eenig risico geloopen wordt.

Ware het niet gewenscht het vraagstuk van het samengestelde index gelijktijdig op te lossen met dit van het duur leven? Sinds meer dan twee jaar werd desaangaande door economisten i. o. van de regeering een verslag opgemaakt, maar sindsdien ook ligt het in de schuiven van uw departement, mijnheer de minister. Wie kreeg er kennis van? In dat verslag besluit men dat er noodzakelijkheid bestaat een grondige hervorming van het indexcijfer in het leven te roepen, het index dat thans nog afhangt van de schommelingen in prijs van den bolhoed! Daar moet verandering inkomen. Is de regeering onmachtig iets te doen wat betreft verlichting, verwarming, drijfkracht, voorwaarden van voorbrengst van nijverheidsproducten om de prijzen te doen dalen?

In verband met die politiek zou de regeering ons niet kunnen verklaren wat ze doen wil in de kwestie van de kolenproductie? Het kolenvraagstuk is nog steeds hangend. Wij weten alleen dat de heer Van Durme, magistraat, gelast werd met een studie over de zaak. Welke zijn de besluiten van dit studie? Ze blijven geheim, de Kamer mag ze niet kennen. In hoever hebben die besluiten kunnen dienen om de politiek van de regeering in een zekere richting te doen loopen? Wij weten het niet. Al de verslagen van economisten en andere bevoegdheden blijven geheim en de Kamer mag er niets over vernemen.

Ten gunste van diverse takken van het bedrijfsleven werden beschermende maatregelen getroffen. De lijst van de producten onder vergunning en van de gecontingenteerde goederen groeit aan den dag. Maar, mijnheer de minister, de prijzen van die beschermde producten schommelen, neen stijgen gedurig. Wat wordt er gedaan om te beletten dat de menschen die de vergunningen gebruiken ze benuttigen ten nadeele van den verbruiker met de prijzen naar omhoog te jagen ten einde grootere winsten op te strijken?

Wordt er door uw departement wel genoeg aandacht aan die kwestie gewijd? Ik wil slechts een voorbeeld noemen : het porcelein. Men heeft den invoer van het porcelein gecontingenteerd op een oogenblik dat er maar één enkele fabriek van porcelein in België bestond. De prijzen zijn sedertdien gestegen. Wat de faïence-artikelen betreft, zijn de prijzen 15 à 20 t. h. hooger dan in het buitenland, nu de invoer van deze artikelen ook gecontingenteerd is.

Ik wil aannemen dat men de nijverheid moet beschermen tegen een onrechtmatige mededinging van het buitenland, maar het mag niet zijn ten nadeele van de verbruikers. De overheidstusschenkomst zooals zij door de huidige regeering wordt beoefend schijnt ons lang niet boven alle kritiek te staan. De heer minister van economische zaken heeft zijn aandacht meer in het bijzonder geschonken aan de organisatie van het bedrijfsleven. Niettemin ben ik de meening toegedaan, dat het in dezen tijd hoogst noodzakelijk is, dat de regeering haar aandacht zou schenken aan het onmiddellijke vraagstuk, het vraagstuk van de prijzen en het dure leven in België. Is de regeering bereid, handelend op te treden?

De regeering heeft reeds herhaaldelijk haar afkeer betuigd voor elke politiek van inkrimping en vermindering van den levensstandaard. Bijaldien de detailprijzen niet naar beneden worden gedrukt, dan komt het evenwicht van het budget in het gedrang, evenals de stabiliteit van de munt. Beslissen dat moest morgen het indexcijfer boven 107.5 punten staan, de loonen en pensioenen verminderd worden, is een verkeerde politiek. Hetgeen moet belet worden is dat het indexcijfer zou stijgen boven 107.5.

De regeering kan twee middelen aanwenden :

Ofwel, zonder verwijl, een verlaging van het prijsniveau bewerken, ofwel vroeg of laat tot een nieuwe devaluatie van de munt overgaan. En ik wil hier onmiddellijk aan toevoegen dat in dit verband de verklaring van den achtbaren heer minister van financiën, aangaande de monetaire politiek van de regeering, slechts een gedeeltelijke geruststelling beteekent.

Het lot van onze munt is grootendeels in uw handen, mijnheer de minister van economische zaken. Een voortzetting van de politiek van het dure leven en van de hooge prijzen leidt ons tot aan den afgrond van het monetair avontuur. Ik vrees dat indien de regeering moest falen in haar opzet om het prijsniveau te verlagen, wellicht de gemakzucht een devaluation als een minder kwaad zou doen beschouwen.

Mogen thans de daden der regeering met klaarheid getuigen, dat het gevaar met vastberadenheid wordt ingezien en tekeer gegaan.

Ik hoop, mijnheer de minister van economische zaken, dat uw antwoord het land desaangaande niet zal teleurstellen. (*Zeer wel! en toejuichingen op de liberale banken.*)

M. le président. — La parole est à M. Housiaux.

M. Housiaux (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs « Le monde agricole belge », écrivait naguère le *Réveil des Campagnes*, « est sain et courageux. Il connaît ses droits : ceux de pouvoir vivre dignement d'un travail opiniâtre, ceux d'être protégé à l'extérieur contre les dumpings étrangers ou la concurrence anormale; à l'intérieur contre les intérêts économiques trop puissants. »

M. Depotte. — Et aussi contre les propriétaires qui l'exploitent.

M. Housiaux. — « Il connaît aussi ses devoirs : ceux de collaborer à un effort nécessaire d'amélioration de la qualité, d'abaissement des prix de revient et, pour cela, d'organisation économique. »

Voilà en peu de mots une belle synthèse de la politique agricole telle que nous l'envisageons pour notre pays.

L'interpellation qui se déroule aujourd'hui n'a d'autre but que d'attirer la sérieuse attention du gouvernement sur des procédés qui ne cadrent nullement avec les principes directeurs de cette politique.

Après les judicieuses observations qui viennent d'être présentées par notre honorable collègue M. Lefebvre, je m'en voudrais d'allonger démésurément le débat sur la valorisation des céréales. Je ne referai donc pas l'historique de la malheureuse et désastreuse expérience inventée par la grande meunerie et agréée par le département des affaires économiques. Les résultats en sont navrants pour les cultivateurs. Il y a six mois que, par anticipation, *La Libre Belgique* les a dénoncés.

Cette méthode, on vous l'a dit, tendait à valoriser le froment en fixant le prix du blé indigène à 120 francs et en imposant l'incorporation de celui-ci dans la mouture à concurrence de 40 p. c. Que s'est-il passé? Alléchés par le prix de 120 francs, talonnés par la nécessité de faire face à leurs échéances, les producteurs s'empressèrent d'offrir leur froment à la meunerie. Ils y mirent d'autant plus de hâte qu'il y avait un écart énorme entre le prix du froment (120 francs) et celui des céréales secondaires (60 à 70 francs).

Il s'ensuivit rapidement un engorgement du marché des froments, à telle enseigne que vers la mi-novembre la commission d'incorporation du froment demandait aux cultivateurs de tenir leur blé le plus possible de façon à assainir le marché, et promettait de porter les prix de base successivement à 123 fr. 50 c., 125 francs et 126 fr. 50 c., de façon à dédommager ceux qui tiendraient bon. Ce sont les termes mêmes du communiqué.

Le trust des meuniers ne risquait pas grand chose en lançant cette invitation. Elle équivalait à prier poliment un affamé de resserrer son ceinturon au lieu de lui donner de la nourriture; elle équivalait aussi au « demain on rasera gratis » puisque aussi bien le prix de 120 francs ne fut jamais payé à la culture. A ma connaissance, les plus hauts prix pratiqués dans nos provinces du sud n'ont pas dépassé 110 francs.

Certes, on a récolté cette année des froments inférieurs, avariés même, mais ils se sont vendus à des prix vraiment dérisoires. De tout quoi il résulte que la fixation du prix à 120 francs ne fut qu'un leurre, que les céréales indigènes se vendent difficilement, avec des rabais considérables, c'est-à-dire en dessous du prix de revient.

Mais, nous dira-t-on, le cultivateur a tort de s'alarmer, l'obligation faite au meunier d'incorporer du froment indigène à la mouture lui permettra, tôt ou tard, d'écouler sa marchandise à un taux rémunérateur.

On oublie que « ventre affamé n'a pas d'oreilles », que le fermier traqué par ses créanciers ne peut se libérer qu'en vendant son froment le plus tôt possible, et qu'enfin, ce n'est pas en vendant des céréales secondaires et dépréciées qu'il se créera des disponibilités.

L'incorporation, nous dit-on, peut aller jusqu'à 40 p. c. de blé indigène, ce qui signifie qu'il entrera dans un mélange de 100 kilos soumis à la mouture, 60 kilos de froment étranger et 40 kilos de froment belge.

M. Debersé. — C'est ce qui se pratique maintenant.

M. Housiaux. — Tout cela est bel et bien, mais quelle autorité assurera l'observation de cette prescription? Les contrôleurs sont désignés par le trust de la meunerie, mais ils sont payés par le gouvernement. C'est tout simplement ahurissant.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — C'est tellement ahurissant que ce n'est pas vrai.

M. Housiaux. — Je suis heureux de vous l'entendre dire. Vous allez remettre les choses au point, ce dont nous serons enchantés, car vous aurez ainsi détruit une légende qui a la vie dure.

Pour obtenir une licence d'importation de farine ou de froment étranger, le meunier doit rapporter la preuve qu'il a acheté une quantité proportionnelle de froment indigène. Comment rapporter cette preuve, sinon par la production de factures, de lettres de voiture et autres documents probants? Ici encore, le contrôle est absolument illusoire. Il peut y avoir, en effet, collusion entre le meunier et le négociant.

M. Van Glabbeke. — C'est ce que nous avons dit tout à l'heure et c'est ce qui a mis M. le ministre de mauvaise humeur.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — C'est absolument inexact; je le prouverai tout à l'heure. C'est vous qui êtes de mauvaise humeur.

M. Van Glabbeke. — Je suis toujours de bonne humeur.

M. Housiaux. — Quand un négociant fournit dix tonnes à la meunerie, ne peut-il délivrer une facture pour quinze tonnes? Le même négociant ne peut-il se faire adresser par le meunier importateur des quantités de froment étranger qui seront renvoyées au moulin par ce même négociant sous l'étiquette de froment indigène?

M. Van Glabbeke. — C'est ce que M. Lefebvre a fait comprendre tout à l'heure.

M. Lefebvre. — C'est le carrousel... à l'égal de ce qui s'est passé avec les chevaux à l'époque de la récupération.

M. W. Janssens. — C'est le cortège de *La Juive*.

M. Housiaux. — Mais il y plus fort, et en même temps plus simple et plus fructueux en matière de fraude : tout récemment, il a été porté à ma connaissance qu'un négociant avait envoyé à la meunerie un wagon de dix tonnes de blé soi-disant indigène, avec tous documents à l'appui, mais, tenez-vous bien, le wagon était vide!

M. Van Glabbeke. — Ce sera sans doute dénié par le ministre!

M. Housiaux. — Vous rendez-vous compte des profits énormes que les fraudeurs réalisent ainsi à la faveur de ce régime? (*Interruption de M. Van Glabbeke.*)

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Vous défendez cela? Je demande, monsieur le président, que M. Van Glabbeke cesse ses interruptions.

M. Van Glabbeke. — Nous sommes d'accord avec les amis du ministre contre le ministre!

M. le président. — Je demande à l'honorable membre de cesser ses interruptions et je prie M. Housiaux de continuer son discours.

M. Housiaux. — Je ne demande pas mieux, monsieur le président.

Vous rendez-vous compte aussi que le froment belge de la récolte de 1938 risque de ne jamais s'épuiser, car si de telles pratiques devaient s'étendre, on en vendrait encore dans dix ans. Ah! certes, il ne faut point généraliser, mais quand je me reporte aux âpres luttes que nous avons menées jadis aux côtés d'hommes de science pour que le froment indigène pût avoir sa place au soleil dans notre pays, je suis bien obligé de reconnaître qu'il y a quelque chose d'étrange dans l'attitude des grandes meuneries; à cette époque, elles refusaient obstinément de mettre en mouture le froment belge...

M. Lefebvre. — L'année dernière, elles ont été obligées d'en acheter pour faire de la meilleure farine avec du mauvais froment exotique.

M. Housiaux. — ... sous prétexte qu'il était insuffisamment sec, insuffisamment régulier, insuffisamment riche, et sous prétexte aussi qu'il fallait respecter le goût du client. Or, messieurs, depuis quelque temps déjà, l'incorporation, est devenue obligatoire. Elle atteint présentement, nous dit-on, 35 à 40 p. c. N'est-il pas étrange que ni le consommateur, ni la presse, ni les boulangers, ni les meuniers eux-mêmes, n'aient élevé la moindre critique ou la moindre plainte?

M. Joris. — C'est extraordinaire.

M. Housiaux. — Que faut-il en conclure? De deux choses l'une : ou bien le trust des meuniers nous trompait en affirmant que le froment belge était indésirable pour la panification, ou bien l'incorporation, à la faveur des fraudes que j'ai dénoncées, ne se fait pas dans les conditions voulues. Dans les deux cas, la grande meunerie nous aurait grossièrement dupés.

Je serais fort enchanté d'apprendre que je me suis trompé. Je ne suis, au demeurant, animé d'aucune intention maligne à l'égard de cette industrie. Mais je constate : 1° qu'elle détient un monopole de fait que je considère comme très dangereux, tant pour les producteurs que pour les consommateurs; 2° qu'elle a étranglé tous ses petits concurrents; 3° que les sons se vendent sur pied de 85 francs les 100 kilogrammes, soit au même prix que le froment d'importation; 4° qu'à la suite de l'accord conclu entre le gouvernement et le trust des meuniers, les céréales indigènes se vendent en dessous du prix de revient ou ne se vendent pas du tout.

M. Goblet. — Et tous les trusts profitent de la même façon. Il en est encore ainsi pour les engrais.

M. Housiaux. — Autre aspect de la valorisation mis en évidence : c'est l'incidence du prix de 120 francs sur les mercuriales et, partant, sur les fermages libellés en sacs de froment. Cette incidence provoque une aggravation des charges injuste et injustifiable qui sème l'indignation et le découragement parmi nos populations rurales.

Il serait infiniment préférable d'en revenir à la méthode de valorisation qui fut appliquée à la récolte de 1935. Elle valorisait non seulement le froment, mais aussi l'escourgeon, le seigle, l'épeautre. Elle ristournait aux producteurs les sommes recueillies par l'octroi de licences d'importation. Cette méthode avait donné d'heureux résultats et donnait satisfaction tant aux meuniers qu'aux cultivateurs. Je demande au gouvernement de la remettre en vigueur et de nous donner l'assurance que, pour l'année 1938, la valorisation s'étendra à toutes les céréales indigènes.

J'en aurai fini avec cette question en vous rappelant ici les paroles prononcées par M. le professeur Journée, en 1932 déjà, à la Société centrale d'agriculture :

« Il n'y a pas de vraie politique du blé sans une politique de financement. Nous pensons que, pour résoudre en partie les difficultés commerciales, les difficultés que nous constatons quant à l'utilisation de produits indigènes, cette politique doit avoir deux pivots essentiels : le stockage et le warrantage. Le stockage du blé par des coopératives ou autres groupements, outre qu'il permettrait d'établir des lots de blé importants standardisés, permettrait aussi des ventes plus régulières, plus uniformes, sur l'ensemble de la campagne; de satisfaire aux besoins de la meunerie pendant une période beaucoup plus longue; il aurait le grand avantage de régulariser les prix, de faire disparaître les prix trop bas après la moisson, en août et septembre, qui, généralement, remontent plus tard, et cela, souvent, à l'avantage de la spéculation. Ce stockage aurait surtout de grands avantages pour la petite culture, qui, souvent, pour se procurer les ressources nécessaires, est obligée de vendre tôt et à bas prix. Le grand avantage, surtout par ces temps difficiles, c'est que la récolte peut être facilement warrantée et permet au cultivateur d'obtenir aisément le crédit dont il peut avoir besoin. »

Je crois que c'est dans cette voie que nous devons prochainement nous orienter.

Je ne dirai que peu de chose sur le second point de mon interpellation.

On a l'impression, dans nos campagnes, que le prix des engrais est excessif et l'on accuse encore ici les trusts de tenir la dragée haute aux consommateurs.

M. Lefebvre. — C'est certain : ils tiennent la dragée haute aux consommateurs.

M. Van den Eynde. — Le rapport Hiernaux dit le contraire.

M. Lefebvre. — Je fais toutes mes réserves à ce sujet.

M. Housiaux. — Je ne veux cependant pas aujourd'hui m'étendre sur cette question, parce que, précisément, M. le ministre a chargé un homme éminent de mener dans le pays une enquête sur le prix des engrais.

M. Delvaux. — Des engrais azotés, et rien d'autre.

M. Housiaux. — Cela suffit, parce que les engrais potassiques sont également trustés.

M. Lefebvre. — Les engrais potassiques sont plus chers depuis que le franc français est dévalué.

M. Housiaux. — Oui, mais ils sont aux mains d'un trust étranger. Je crois que nous pourrions difficilement intervenir.

M. Lefebvre. — Il est assez difficile de préciser la nationalité des trusts.

M. Housiaux. — Je ne veux pas m'attarder aujourd'hui sur la question du prix des engrais, en raison précisément de ce que M. Hiernaux n'a pas terminé son enquête à ce sujet. On a donné connaissance des premiers résultats obtenus au cours de cette enquête, mais celle-ci est loin d'être terminée. Je fais confiance à M. Hiernaux, et j'attends les conclusions de son rapport.

M. Lefebvre. — Je crois qu'on a plutôt induit en erreur l'opinion publique, en donnant de cette enquête des résultats partiels. Avant d'en parler, on eût mieux fait d'attendre qu'elle fût terminée. On a plutôt l'impression que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

M. Housiaux. — Nous ne pouvons pas, en tout cas, nous prononcer sur les conclusions d'une enquête qui est en cours.

Messieurs, en terminant, je voudrais répondre un mot à ceux-là qui prétendent que la protection modérée accordée à nos agriculteurs augmente le coût de la vie. Nous acceptons d'un cœur léger ce reproche. Parlons net. Quand tous les travailleurs du commerce, de l'industrie, des professions libérales, proclament, à juste titre d'ailleurs, leur droit à l'existence, nous prenons la liberté d'affirmer

que le cultivateur a le même droit. Nous disons même qu'il peut lui être contesté moins qu'à tout autre, car il travaille sans relâche dans une angoissante insécurité. Que ses spéculations soient rentables ou soldent en perte, il fournit le même labeur. Il ne connaît pas le chômage, et travaille du matin très tôt jusqu'au soir très tard.

Nous allons plus loin, et nous disons que nos fermes ne peuvent être considérées comme des magasins de ravitaillement non subventionnés, où les consommateurs de lait, de beurre, de pain, de viande, d'œufs et de pommes de terre iraient acheter des denrées à prix réduit, c'est-à-dire au rabais, avant la faillite ou la liquidation totale.

Dans l'intérêt des consommateurs eux-mêmes, dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt de la paix sociale, les travailleurs de la terre doivent être soutenus. (*Très bien! et applaudissements à droite.*)

M. le président. — La parole est à M. le ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture.

De heer Heymans, minister van economische zaken, middenstand en landbouw (*op het spreekgestoelte*). — Mevrouwen, mijne heeren, aangezien de uiteenloopende en verschillende problema's welke vandaag werden behandeld, wensch ik eerst in de Nederlandsche taal een algemeene uiteenzetting te doen van wat de regeeringspolitiek is geweest op economisch gebied en daarna zal ik antwoorden, in de taal waarin ze werden gesteld, op de verschillende vragen die de achtbare heeren interpellanten tot mij hebben gericht.

Er is gezegd dat de regeering geen economische politiek had en het is juist op dat terrein dat ik mijn uiteenzetting zal doen dragen.

De vandaag gehouden interpellaties raken zeer belangrijke economische problemen, problemen waarbij de algemeene economische politiek dermate is betrokken, dat ik meen mijn antwoord te mogen inleiden met een uiteenzetting van die politiek, zooals ze ons, mijns inziens, door de omstandigheden wordt opgedrongen.

Ik vind daartoe ook een aanleiding in het pas verschenen verslag over de begrooting van het departement van economische zaken en middenstand, uitgebracht door den achtbaren heer senator Van Coillie. Zonder te wachten op de bespreking van die begrooting in den Senaat, wensch ik hem nu reeds hulde te brengen voor de bezadigdheid en de nauwgezetheid waarmede hij zijn taak heeft vervuld en voor het gezond realisme, dat uit zijn verslag blijkt.

Als minister van economische zaken, middenstand en landbouw van dit land, in dit jaar 1938, heb ik gepoogd steeds eenzelfde realistisch standpunt in te nemen; ook heb ik niet gemeend mij te moeten beperken tot betuiging van mijn gehechtheid aan de groote klassieke beginselen van volstrekte economische vrijheid, van vrijhandel ongehinderde concurrentie en dergelijke, zonder mij verder om de realiteit van dezen tijd te bekommeren. Ik heb daardoor van gemakkelijke oratorische successen afgezien.

Het moet zeker nauwelijks worden gezegd, dat ik open oog heb voor de buitengewone economische expansie, die in de XIXe eeuw mogelijk is gebleken, dank zij de groote economische vrijheid welke toendertijd werd erkend, ook op het gebied van de buitenlandsche handelsbetrekkingen, een vrijheid die echter niet, of zeker niet doorloopend een absolute vrijheid was. Ik wensch er aan toe te voegen dat ik, de verdiensten van dat tijdvak erkennende, toch ook niet blind ben vóór de toenmalige wantoestanden, inzonderheid sociale wantoestanden. (*Zeer wel! rechts.*)

Wat er ook van zij, houd ik niet minder vast aan de menschelijke vrijheid in economisch opzicht, juist zooals ik vasthoud aan de menschelijke vrijheid op andere gebieden, als daar zijn confessioneel, politiek en cultureel gebied, niet omdat die vrijheid een kenmerk zou zijn geweest van een bepaald tijdvak uit 's werelds economische geschiedenis, maar omdat de menschelijke vrijheid een beginsel is dat boven elk voorbijgaand tijdsgebeuren dient verheven. (*Zeer wel! rechts.*)

De menschelijke vrijheid op eender welk gebied mag evenwel nooit tot bandeloosheid ontaarden; ze moet aan een zekere ordening zijn onderworpen, omdat de mensch is gemeenschap leeft en er aldus een algemeen belang is dat ontzien moet worden. Dat geldt ook voor de economische bedrijvigheid van den mensch.

Ik heb overigens zeer sterk den indruk, dat nagenoeg allen in den lande over het algemeen beginsel accoord gaan : dat de individueele vrijheid de grondslag der economische bedrijvigheid moet blijven uitmaken en dat alleen die beperkingen mogen worden opgelegd, welke in het belang van de samenleving en dus in laatste instantie ook van het individu worden vereischt.

De mate waarin beperkingen door het algemeen belang noodzakelijk worden gemaakt, kan natuurlijk aanleiding geven tot meer uiteenloopende meeningen.

Mijn verantwoordelijkheid als minister van economische zaken, middenstand en landbouw gebood en gebiedt mij het algemeen belang uit de onopgesmukte werkelijkheid af te leiden. Niet wat ik wenschen zou dat de realiteit rondom ons ware, mag bepalend zijn voor een regeeringsactie, wel wat ze in feite is.

Ik weet dat men kan blijven hopen op een spoedige wijziging van den economischen toestand en de economische opvattingen; ook ik geef die hoop niet op, maar ik acht het niet verdedigbaar en gewoonweg niet mogelijk dat men inmiddels zou verzuimen de klaarblijkelijk door het algemeen belang geboden maatregelen te treffen.

Een minister van economische zaken is geen Kamergeleerde; samen met zijn collega's in de regeering draagt hij in zekere mate mede de verantwoordelijkheid voor het wel en wee van de tienduizenden en tienduizenden in den lande welke als werkgevers of werknemers, als industrieelen, landbouwers of handelaars dagelijks den strijd om den broode hebben te strijden.

Welnu, verliezen wij niet uit het oog, dat een economisch zóó naar buiten gericht land als België niet immuun is te maken tegen de invloeden van de buitenslands gehuldigde economische opvattingen. Zeker, hadden wij het in onze macht, onze eigen economische mogelijkheden te bepalen, welke Belgische regeering zou er voor aarzelen, 's lands economie te plaatsen in het teeken van de grootst mogelijke economische vrijheid, zoowel op het plan der binnenlandsche als der buitenlandsche betrekkingen, met alleen de correctieven noodig ter bescherming van de menschelijke waardigheid en de economisch zwakkeren.

Want onze heele economie heeft behoefte aan vrijhandel, aan den ruimst mogelijken vrijhandel, omdat zij door haar structuur staat in het teeken der internationale arbeidsverdeeling.

Wij blijven dat beginsel dan ook trouw, niet alleen uit zuiver doctrinale overwegingen, maar omdat 's lands belang het eischt.

's Lands belang eischt echter evenzeer, dat wij aan dat beginsel de noodige correctieven toebrengen, ons opgelegd door het feit, dat de meeste andere landen zich meer en meer van den vrijhandel hebben afgekeerd.

Er is zeker op dit oogenblik een hoopgevend teeken te bespeuren, namelijk in de handelspolitiek zooals ze door de Vereenigde-Staten wordt voorgestaan en nog pas tot uiting is gekomen in de afsluiting van het handelsverdrag met Groot-Brittannië.

In afwachting dat dit gezonde inzicht verder veld wint en aanleiding geeft tot steeds verderreikende verheugende resultaten, vrage men inmiddels van ons niet, dat wij onze economie ten offer laten vallen aan onze al te eenzijdige trouw aan een momenteel van andere zijde veronachtzaamd beginsel.

Heeft zelfs Nederland, dat ons in zoovele opzichten nauw verwant is, niet laatst openlijk een versterkte protectie aangekondigd?

België wenscht geenszins een systematische protectionnistische politiek te gaan voeren. De tot dusverre gevolgde gedragslijn blijft behouden, dat wil zeggen, dat wij alleen daar wijken, waar dit na een zorgvuldig onderzoek onafwendbaar is gebleken en slechts in de mate als volstrekt noodzakelijk is.

Die politiek, zooals trouwens de heele economische politiek van de regeering, wordt ontworpen, beslist en uitgevoerd via een stelsel van ministerieele en administratieve organen, dat een volledige coördinatie in de werking op economisch gebied van de verschillende departementen mogelijk maakt.

Dit was het resultaat van een koninklijk besluit van 26 Augustus 1938, waarbij een ministerieel comité voor economische coördinatie werd ingesteld, met daarnaast den studiedienst van het ministerie van economische zaken, middenstand en landbouw, die het secretariaat van dat comité waarneemt, en ook een interministerieele economische commissie die heeft te waken over de toepassing van de door het ministerieel comité bepaalde principes, zooals het ook het voorafgaand onderzoek en de uitvoering van de beslissingen heeft te coördineeren.

Ik wensch niet de meening te verkondigen, dat ons stelsel van douanerechten en contingenteeringen boven elke critiek verheven staat. Wanneer men gewild en bewust aan protectie gaat doen, volgens een voorafgaandelijk uitgestippeld plan, kan men gemakkelijker een samenhangend en harmonisch geheel van beschermingsmaatregelen bereiken, dan wanneer men slechts gedwongen tot de strict noodzakelijke mate van protectie overgaat, naar gelang daarvan de noodzakelijkheid wordt gevoeld en erkend. Toch durf ik te beweren dat de bescherming van onze binnenlandsche markt tot dusver oordeelkundig en met gematigdheid werd doorgevoerd.

Wanneer ik laatst in de gelegenheid was, mij openlijk uit te laten over de rol van den vrijhandel in de wereldeconomie, heb ik, handelend over de door België te volgen gedragslijn, geen andere dan de daareven ontwikkelde gedachten uiteengezet. Deze nieuwe bevestiging zal niet zonder invloed zijn op degenen die er zich niet, zonder talent, op toeleggen de stelselmatige kritiek te maken van de verklaringen van ministers, of een regeering, die zij om de eene of andere reden niet in het hart dragen.

Ik weet dat de bescherming van onzen landbouw soms ook van de zijde van welmeenenden wordt aangeklaagd. Nochtans werd ook op dat gebied uitgegaan van hetzelfde beginsel als dat geldende voor de bescherming van onze industrie.

Maar men verlieze niet uit het oog, datgene wat de landbouw van de industrie onderscheidt op gebied van voortbrenging, verhouding tot de behoeften en prijsvorming; men vindt daarin de verklaring van de vormen welke de landbouwprotectie soms aanneemt en ook van den omvang welke daaraan in tal van gevallen moet worden gegeven om ze doeltreffend te maken.

De algemeene rechtvaardiging van de landbouwpolitiek werd trouwens nog laatst op schitterende wijze voorgedragen door den heer eerste-minister in de rede gewijd aan de algemeene regeeringspolitiek, die hij hier op 6 December heeft uitgesproken.

Hij heeft toen onder meer verklaard : « Ja, op landbouwgebied dienen wij een bepaald protectionisme te huldigen en ik daag om het even welke regeering, die na mij aan het bewind zou komen, uit op landbouwgebied een politiek van vrijhandel te voeren. Als men bedenkt dat alleen Nederland, ons buurland, 4 milliard frank per jaar uitgeeft om den uitvoer van zijn producten te bevorderen, dan vraag ik u hoe wij het uitvaardigen van beschermingsmaatregelen zouden kunnen ontgaan. Het volstaat niet vage en algemeene beschouwingen of beginselen uiteen te zetten, men zou preciese feiten moeten aanhalen om te bewijzen dat de regeering op dit gebied, waar het evenwicht moet gehandhaafd worden, aan haar plicht is te kort gekomen. »

Zoo sprak de heer eerste-minister.

Kan men dan nog beweren dat de regeering, uit economisch oogpunt, niets heeft gedaan?

M. Beaufort. — Vous ne faites que rappeler ses paroles, mais où l'a-t-il dit?

De heer Heymans, minister van economische zaken, middenstand en landbouw. — Hoe dikwijls heeft men van industrieele zijde niet herhaald, dat de landbouwprotectie een hinder is voor onze exporteerende nijverheid, doordat de levensduurte in ons land niet ten volle den invloed ondergaat van de gedrukte wereldprijzen voor de meeste landbouwvoortbrengselen. En hoe dikwijls ook heeft de handel, voornamelijk de import- en exporthandel, niet geklaagd over de protectie ten bate zoowel van de nijverheid als van den landbouw.

Van ieders standpunt uit waren en zijn die klachten begrijpelijk. Maar men kan nu eenmaal in ons land niet doen aan « commerce pur » of « industrie pure » of « agriculture pure ». 's Lands economie is een complex van die drie hoofdbestanddeelen. Het uiteindelijk belang van ieder van hen valt samen met het algemeen belang, want geen bedrijfstak ware gebaat met de ineenstorting van het algemeen welzijn. Maar de zeer onmiddellijke belangen van landbouw, industrie en handel zijn vaak uiteenloopend.

De regeeringspolitiek moet een politiek zijn van evenwicht tusschen die belangen, evenwicht gesteld in het teeken van het algemeen belang.

Die politiek kan uiteraard geen algeheele bevrediging schenken aan iederen bedrijfstak afzonderlijk uit landbouw, nijverheid of handel; dat derhalve van verschillende zijden klachten over te weinig protectie voor zichzelf en te veel voor anderen worden gehoord, beteekent geenszins dat de economische politiek der regeering niet aan het hooger algemeen belang van het land zou beantwoorden; ik zou haast zeggen : integendeel.

Wanneer de behartiging van de belangen van de landbouwers en die van de belangen der nijveraars, middenstanders en handelaars aan één en denzelfden minister zijn toevertrouwd, keeren zich tegen hem al degenen die hun wenschen niet geheel ingewilligd zagen, hetzij dat ze tot den landbouw of tot een van 's lands andere bedrijfstakken behooren. Dit moge uit zuiver politiek oogpunt aadeelig zijn voor den minister, ik heb dien toestand als een normaal uitvloeisel mijner ministerieele functies aanvaard. Die elkaar tegensprekende critiek kan immers het bewijs zijn, dat het algemeen belang, dat ver boven die verdeeldheid staat, wel degelijk werd ontzien.

Wat meer speciaal de klachten van handel en industrie betreft, gericht tegen de landbouwbescherming, late men zich in die kringen toch niet hypnotiseeren door sommige prijzen voor landbouwvoortbrengselen, zooals ze op de wereldmarkt gelden. Er vallen zeer weinig voorbeelden aan te halen, van industrieele landen welke hun bevolking levensmiddelen tegen wereldprijs verschaffen, tenzij ze hun landbouwbevolking op een andere wijze steunen dan door ophouding van den prijs, b. v. door de uitkeering van toelagen.

De bescherming van de binnenlandsche markt, zooals ze thans uit noodzwang geschiedt, brengt voor de normale beoefening en ontplooiing van landbouw, nijverheid en handel bezwaren met zich, waarvan ik mij de groote beteekenis niet ontveins.

Vooral het stelsel der in- en uitvoervergunningen en der contingenteeringen geeft in dat opzicht aanleiding tot zeer gewettigde verwijten.

Naar mijn meening zou het een belangrijk succes zijn, kon de eerste etape bij de verhoopte verruiming van het internationale goederenverkeer de afschaffing van de kwantitatieve in- en uitvoerbeperkingen toelaten. (*Zeer well rechts.*)

Inmiddels moet er naar gestreefd worden de aan het stelsel inherente bezwaren zooveel mogelijk te ondervragen. Dit is toch mijn speciale bekommernis geweest.

Ten einde verstarring in ons bedrijfsleven tegen te gaan, heb ik aan een raad van advies voorgezeten door Prof. G. Eyskens, gewezen regeeringscommissaris voor de contingenten, de taak toevertrouwd de verdeeling der contingenten soepelder te maken, derwijze dat zich geen monopoliposities zouden voordoen.

In die richting zal echter verder worden gegaan. Ik ben voornemens denzelfden raad ook te belasten met een geregeld onderzoek naar den graad van uitputting van de contingenten, met de bedoeling er op te waken, dat de normale uitputting niet wordt verhinderd door de wijze van verdeeling van het contingent. De verdeelingstechniek mag namelijk niet tot gevolg hebben, dat een beschermingsmaatregel verderreikende gevolgen heeft, dan aanvankelijk bedoeld werd.

Anderzijds zal ten minste éénmaal per jaar een onderzoek worden ingesteld naar de gevolgen in economisch opzicht van de bestaande contingenteeringen, zulks ten einde eventueel tot wijziging of opheffing er van te kunnen besluiten. De hervorming in het departement van economische zaken van twee belangrijke diensten, den studiedienst en den Dienst voor controle en economische onderzoekingen, zal de geregelde uitvoering van die opdracht mogelijk maken, terwijl de uitkomsten van elk onderzoek aan de aangewezen organen van interministerieele economische coördinatie bekend zullen worden gemaakt.

De economische politiek blijft natuurlijk niet tot bescherming van de binnenlandsche markt beperkt, ofschoon wij de beteekenis der binnenlandsche markt nu minder dan ooit mogen onderschatten; door economisch volstrekt gezonde middelen, valt op dat gebied nog heel wat te bereiken.

De export, levensnoodwendigheid voor ons land, maakt niet minder de aandacht gaande. De zorg tot behoud of verruiming onzer buitenlandsche afzetmogelijkheden komt in de eerste plaats tot uiting in de onderhandelingen met het buitenland, waar de vertegenwoordigers van het departement van economische zaken, middenstand en landbouw zoo dicht mogelijk bij betrokken worden, opdat geen enkel aspect van het probleem uit het oog zou worden verloren.

Doch niet de politiek alleen der handelsakkoorden is bij machte ons land een rendeerenden export te verzekeren. De exporteerende bedrijfstakken en de exporttechniek zelf moeten daartoe aan de tegenwoordige vereischten beantwoorden.

Men onderschatte vooral niet het belang van een rationeele productie, geleid volgens de regelen der hoogst mogelijke doelmatigheid. De tegenwoordige moeilijkheden in het internationale ruilverkeer mogen niet uit het oog doen verliezen, dat de individueele inspanning van iederen dag, vooral door degenen die een onderneming hebben te leiden, hoogste plicht en trouwens volstrekte noodzaak blijkt.

Die inspanning moet ook gaan naar de kwaliteitsverzorging van het product, naar de verkoopsmethoden, naar al datgene wat van ouds de techniek van de nijverheid, den landbouw, den handel uitmaakt, doch onophoudelijk tot hoogere volmaking moet worden gebracht.

Ik had het daareven over de exporttechniek. Deze moet berekend zijn op de nieuwe toestanden ontstaan uit het feit dat sommige landen, die een vergaand nationalisme, de autarcie of zelfs het Staatsmonopolie huldigen, op de buitenlandsche markten verschijnen, niet meer zooals wij in den persoon van afzonderlijk optredende, elkaar bevechtende exporteurs, doch vereend en gewapend met de macht van het eensgezind daarachterstaande land.

De heer Ectors, voorzitter van de Kamer van koophandel voor Brussel, heeft den toestand zeer juist weergegeven, toen hij, op 26 October, onder meer het volgende verklaarde, ter gelegenheid van een lunch waarop ik eveneens de eer had het woord te voeren :

« Dans la lutte homérique qu'ont à soutenir nos produits sur les marchés mondiaux, ce ne sont plus des concurrents individuels qu'ils rencontrent, ce sont de redoutables concentrations, puissamment soutenues par les divers Etats eux-mêmes. »

En de heer eerste-minister heeft zijnerzijds op deze tribune verklaard : « Ik ben overtuigd dat wij den weg der industrieele tucht, coördinatie, vereeniging der krachtsinspanningen, moeten opgaan, dat het vandaag voor onze voortbrengers niet meer mogelijk is alleen te strijden op onze buitenlandsche markten tegen de geduchte machine van de Duitsche, Russische, Italiaansche organisaties. »

Die zelfde bekommernis vindt men ook terug bij Staatslieden in het buitenland. Laatst las ik : « M. M.-R. Hudson, secrétaire parlementaire pour le commerce d'outre-mer, a fait, le 30 novembre, une déclaration, à la Chambre des Communes, au sujet de la politique économique de la Grande-Bretagne. Après avoir caractérisé les méthodes employées par l'Allemagne sur les marchés extérieurs, M. Hudeon a invité les industriels britanniques à s'unir, de manière à présenter, comme les industriels allemands, un front commun. »

Wat inzonderheid Groot-Brittannië betreft, kan ik er niet aan weerstaan hier enkele passussen aan te halen uit een pas met buitengewone scherpzinnigheid in *Le Soir* geschreven artikel van de hand van den heer Staatsminister senator Van Overbergh, verschenen onder den titel « Discipline », en waarin de reactie van Engeland wordt geschetst tegen de buitenlandsche economische politiek van sommige totalitaire Staten.

Ik citeer : « Pour mener cette contre-offensive, les Anglais ne se baseront plus sur l'initiative des firmes isolées, agissant en ordre dispersé, mais sur les groupes industriels organisés et disciplinés. Ces groupements seront soutenus par la finance et le gouvernement. Les crédits récemment accordés à la Turquie et à la Roumanie ont inauguré cette campagne.

» En présence de l'offensive allemande et de la contre-offensive anglaise, les autres fournisseurs de ces marchés risqueront d'être broyés, s'ils ne prennent à leur tour et rapidement les mesures qui s'imposent. La Belgique, qui, malgré tout, a su conserver jusqu'ici une partie de sa belle clientèle d'avant la crise et les clearings, a le devoir d'organiser à son tour ses exportations en s'inspirant non de la méthode dictatoriale allemande, mais de la méthode anglaise. »

En verder : « Pour causer avec l'adversaire à la table des négociations, l'Angleterre entend être forte et disposer d'une armée industrielle organisée. C'est dans ce but qu'elle achève de mobiliser ses industriels exportateurs en les groupant par branches et en les invitant, par des moyens de persuasion appropriés, à se discipliner, de manière à pouvoir parler et agir comme des unités prêtes à toutes les combinaisons qu'il faudra pour vaincre le concurrent étatique allemand. A l'arrière-plan, l'Angleterre achève la mobilisation de ses capitaux et de ses forces diplomatiques. »

De aanpassing onzer exporttechniek door een hechtere tucht onder onze uitvoerders en tot zelfs onze producenten, waar dit in het algemeen belang noodig mocht blijken, beteekent niet dat wij den weg van het uitgesproken economisch nationalisme noch dien van de zoogenoemde geleide economie moeten opgaan.

Ik heb het bij den aanvang verklaard en ik herhaal het met klem, dat beperkingen van de individueele vrijheid op economisch gebied slechts duldbaar zijn in de mate vereischt door het algemeen belang, daarbij rekening gehouden met de tijdsnoodwendigheden.

Wanneer wij pleiten voor meer ordening, voor een betere coördinatie van 's lands krachten, dan zien wij daarin uitsluitend verweermiddelen tegen den economischen druk en de economische gedragingen in het buitenland. Die verweermiddelen mogen niet verder gaan dan het doel het eischt, in welks dienst ze staan.

Zij die meenen een caricatuur te mogen maken van hetgeen ze niet begrijpen of niet aanvaarden, hebben de door mij voorgestane economische politiek met het gemakkelijk woord « Staatsdirigisme » bestempeld. Ik vraag hun echter, mij aan te wijzen waar of hoe ik ooit voor Staatsdirigisme heb gepleit, wanneer ik ooit een daad van Staatsdirigisme heb gesteld.

Het zijn veeleer zij, die het land verleeld en onmachtig den ongelijkenstrijd met het buitenland willen laten strijden, zij die ook nu nog als de ware economische regeeringspolitiek die der grootst mogelijke afzijdigheid aanprijzen, welke onbewust op een uiteindelijk Staatsdirigisme met het verlies onzer politieke vrijheden aansturen.

Want het kan niet anders, of de eene bedrijfstak na de andere moet bezwijken, wanneer het land en deszelfs economie onbeschermd en onvereenigd den strijd met buitenlandsche concurrenten, dit is veelal met dictatoriaal georganiseerde Staten, moeten aanbinden. Die dreigende ondergang zou bij wijze van reactie het Staatsdirigisme in zijn scherpste vormen uitlokken.

Of denkt men b. v., dat onze landbouwersstand passief een geleidelijke uitschakeling uit het bedrijfsleven zou ondergaan, dat een op den duur niet meer te ondersteunen werkloozenleger in zijn ellende zou berusten?

Wanneer men de totstandkoming van sommige dictatoriale stelsels nagaat, zal men bevinden dat zij veeleer uit de economische ellende en verwarring dan uit een voorafgaand samenbundelen der economische krachten zijn ontstaan. De geleide economie heeft pas daarna haar intrede gedaan.

Onze vrijheid, politieke en economische, is ons te dierbaar dan dat wij ze aan een anarchistische opvatting van de vrijheid, aan de kinderachtige vrees voor een vrijelijk aangenomen of van overheidswege aangemoedigde ordening zouden ten offer brengen.

En trouwens, ik vraag aan degenen welke aan verstarde opvattingen van de economische vrijheid willen blijven vasthouden of ze consequent genoeg durven zijn om aan te nemen dat vrijwillig tot stand gekomen cartels, trusts en ondernemersafspraken in het algemeen bij beslissing van de overheid onverbindend moeten worden verklaard.

Want het is onlogisch en onbillijk tevens te dulden dat de vrije concurrentie in sommige daartoe geschikte bedrijven bij onderlinge afspraak gehoel of gedeeltelijk lam wordt gelegd, terwijl men in andere meer versnipperde bedrijfstakken zou willen vermijden dat de overheid pogingen tot ordening in de hand werkt.

De absolute vrije concurrentie, wanneer men daaraan als aan een hoogste dogma blijft vasthouden, moet algemeen zijn. En dan vraag ik mij af of men werkelijk den moed zal hebben van den Staat te eischen, dat hij alles ongedaan maakt en voor de verdere toekomst verbiedt, wat reeds uit vrij initiatief aan ordening tot stand werd gebracht.

Zij die de stemmingmakerij tegen een onbestaand gevaar voor Staatsdirigisme voor hun rekening hebben te nemen zouden best ook op die vraag antwoorden.

Overigens wordt tot zelfs in de kringen van degenen die de hardnekkigste verdedigers zijn van het economisch liberalisme niet ontkend dat een overdreven individualisme in een land zooals België, dat den strijd voor zijn bestaan — vooral in het buitenland — heeft te leveren, ontegenzeggelijk nadeelen oplevert.

Het moge volstaan dat ik hier de woorden aanhaal die op 26 Juli werden uitgesproken door den heer Jussiant, voorzitter van de kamer van koophandel van Antwerpen :

« De même, nous nous rendons compte qu'en matière économique l'individualisme outré des Belges a souvent été la source de graves mécomptes et qu'une plus grande discipline est aujourd'hui nécessaire. »

Dat ten slotte allen die het wel meenen met 's lands levensbelangen tot hetzelfde inzicht zijn gekomen en dat alleen misverstanden en scheiden en tot een jammerlijke versnippering van krachten leiden is voor mij nogmaals gebleken toen ik de dagorde las laatst aangenomen door het liberaal Vlaamsch verbond. Daarin komt namelijk voor :

« Het liberaal Vlaamsch verbond legt er den nadruk op dat vooral economische maatregelen getroffen worden die van aard zijn om de duurte te bestrijden, de koopkracht te bevorderen en onze nationale productie te verzekeren in voorwaarden, die haar toelaten mede te dingen op de wereldmarkten, dit alles op grond van een economische coördinatie en regelmatig onderzoek der onderscheiden belangen van den binnen- en buitenlandschen handel. »

Maar de discussies omtrent de totstandbrenging van een doelmatiger ordening in ons bedrijfsleven moeten thans niet langer meer in het ijle geschieden. Het wetsontwerp op de beroepsorganisatie en de economische reglementeering legt er de grondslagen van. Het zou mij te ver leiden er thans over uit te weiden. De behandeling van het wetsontwerp zelf zal er de geschikte gelegenheid toe zijn.

Inmiddels vraag ik dat er ten minste met aandacht kennis van dat wetsontwerp zou worden genomen. Het is ontmoedigend te moeten vaststellen hoe lichtzinnig soms aan critiek wordt gedaan en hoe dikwijls te velde wordt getrokken tegen onbestaande gevaren. (*Zeer wel! op verschillende banken.*)

Ik wensch er alvast den nadruk op te leggen, dat ik aan het bewuste wetsontwerp het grootste gewicht hecht, niet zoozeer aan elk zijner bepalingen, als wel aan de noodzakelijkheid eener hervorming in die richting. Wanneer het wordt aangenomen, ook in een geamendeerden vorm, wanneer ook de bedrijfsleiders zich meer en meer weten te doordringen van het ware belang van hun beroep en van het primeerend algemeen belang, wanneer ten slotte de werknemers hun onmiddellijke belangen in breeder verband leeren zien, dan zal een instrument niet alleen van socialen en economischen vrede zijn geschapen, maar dan zal ook een economische politiek kunnen worden gevoerd in directe verstandhouding met 's lands economische krachten, zooals ze harmonisch in het kader der beroepsorganisatie zullen zijn samengebracht. Dat is alles behalve Staatsdirigisme, zou ik meenen.

Even wil ik nog handelen over de economische reglementeering, die van zekere zijde met een voortvarendheid is becritiseerd geworden, dat men wel aan vooringenomenheid zou gaan denken. De algemeene economische toestand is nochtans niet van dien aard, dat wij ons omtrent de economische politiek de weelde van een steriele gevoelscritiek kunnen veroorlooven. Met genoegen stel ik nochtans vast dat, naarmate de tijd verstrijkt, de commentaar zakelijker wordt en de stemming gunstiger.

Misschien zou men goed doen, bij wijze van vergelijking, nader kennis te maken met de Nederlandsche wet van 24 Mei 1935 op het verbindend en onverbindendverklaren van ondernemersovereenkomsten.

Ingevolge die wet kan het verbindendverklaren ook door één ondernemer worden aangevraagd; bovendien is niet zoo'n nauwkeurig bepaalde contradictoire procedure voorzien als bij ons; is de vaste commissie die advies moet uitbrengen samengesteld, niet uit magistraten, doch uit vertegenwoordigers van den economischen raad, den nijverheidsraad, den middenstandsraad, het Christelijk Nationaal Vakverbond, het Nederlandsch Verbond van Vakvereenigingen en het R. K. Werkliedenverbond in Nederland; ten slotte is het advies van dien raad in geen geval bindend voor den minister.

Wanneer de economische reglementeering bij ons het Staatsdirigisme moet inleiden, dan zou men ook kunnen zeggen dat Nederland sedert de uitvaardiging van hoogergenoemde wet onder het stelsel van het Staatsdirigisme verkeert.

Ik vraag u verontschuldiging, mijne heeren, dat ik zoo lang ben geweest en laat mij dit gedeelte, van algemeene draagwijdte mijner verklaring als volgt besluiten : De regeering wenscht niet, wil niet en heeft niet gedaan aan Staatsdirigisme, noch aan doctrinaal protectionnisme. Geen Staatsdirigisme dus, geen doctrinaal protectionnisme, maar ook geen verder doodend individualisme, doch wel bezadigde ordening en krachtverleenende samenbundeling van de economische krachten van het land, vrijelijk door die krachten bewerkstelligd, waar noodig, aangewakkerd en gesteund door de overheid.

Et maintenant, messieurs, je m'excuse d'avoir été aussi long pour cette première partie de mon exposé. Je l'ai fait parce que je croyais que c'était un moment favorable pour définir quelle a été l'attitude du gouvernement au sujet de la politique économique générale, afin de chercher à mettre fin aux déclarations, d'ailleurs essentiellement contradictoires, des uns, disant que le gouvernement n'a pas de politique économique, et des autres, disant que le gouvernement est un gouvernement dirigiste.

Je crois, messieurs, avoir indiqué que le gouvernement se trouve dans un juste milieu.

Un mot maintenant concernant les questions soulevées.

Depuis un certain nombre de mois, nous voyons l'index des prix de gros tendre vers la baisse, alors que l'index des prix de détail a une tendance à la hausse.

Je ne vais pas m'étendre sur la signification de ces chiffres-index, je ne désire pas non plus être très long sur la question de savoir si le moment n'est pas venu de modifier le chiffre-index.

Il est exact qu'en 1935 a été institué une « commission du nombre-index des prix de détail » chargée notamment d'étudier toute question de méthode relative à la construction du nombre-indice des prix de détail. Il est également vrai que la commission a conclu à la modification de ce nombre-indice. Il est exact aussi que ce chiffre-index nouveau a été suivi en comparaison du chiffre-index actuellement en vigueur.

Les industriels, qui ont des contrats collectifs basés sur le chiffre-index actuel, craignent que l'introduction d'un nouveau chiffre-index vienne à fausser l'esprit des conventions collectives existantes.

Je crois, néanmoins, que nous serons amenés à modifier les chiffres-index tant ceux de gros que ceux de détail.

La remarque d'un interpellateur concernant les chapeaux boule, les bougies et le fard américain est juste. Il s'agit de postes qui ont une incidence sur l'index actuel, mais pas sur le coût réel de la vie.

M. Beaufort. — Permettez-moi de vous faire remarquer, monsieur le ministre, qu'il y a aussi un truquage des chiffres de l'index.

M. Van Glabbeke. — Les oranges de Burgos sont aussi à l'index. (*Sourires.*)

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Je pense, messieurs, qu'il est inutile de m'attarder sur ces questions.

Examinons maintenant plus longuement l'évolution des prix de détail tels qu'ils apparaissent par les chiffres-index de détail, établis suivant la méthode actuellement en vigueur.

Le nombre-indice des prix de détail du mois de novembre dernier se situe à 772. Il est plus élevé que les chiffres atteints les mois précédents.

Faut-il en conclure que les prix de détail sont orientés à la hausse? Pour interpréter le nombre-indice, il faut d'abord tenir compte de l'influence saisonnière. Celle-ci s'exerce au maximum vers le mois de novembre dans le sens de la hausse, et vers le mois de mai dans le sens de la baisse.

L'amplitude totale de la variation saisonnière représente en moyenne 2 p. c. de l'index actuel, soit environ 15 points. Si l'on en tient compte dans la comparaison de l'index des prix de détail du mois de novembre avec celui du mois de mai de cette année, on constate que la hausse de fond au cours des six derniers mois, donc abstraction faite de l'influence saisonnière, se limite à quatre points, c'est-à-dire à un demi pour cent.

Je puis ajouter immédiatement que, sur les 59 états que représente le relevé des chiffres-index pour le mois de décembre, 51 étaient rentrés ce matin, et qu'il y a une baisse de plus de 4 points. Or, la variation, l'année dernière, de novembre à décembre, avait été nulle. La variation saisonnière moyenne de novembre à décembre est de 1 point : ceci indique qu'il y a, par conséquent, une variation vers la baisse dans le mouvement de fond de 3 points.

M. Goblet. — Même avec les chapeaux boule?

M. Beaufort. — Surtout avec les chapeaux boule!

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Si, d'ailleurs, on analyse de plus près les variations qui ont eu lieu cette année-ci, de mai à novembre, et qui ont dépassé les variations dues à l'influence saisonnière d'un demi pour cent, on ne peut séparer cette légère hausse de causes accidentelles qui se sont produites cette année-ci. Il me suffit de rappeler la fièvre aphteuse et le retard anormal et général de la récolte des pommes de terre nouvelles. En outre, nous nous trouvons cette année au sommet de la variation cyclique pour ce qui concerne les prix de la viande de porc.

M. Joris. — Et nous avons 200,000 chômeurs!

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Je crois que ces chiffres vous indiquent que, s'il y a une légère hausse de fond d'un demi pour cent de mai à novembre, elle se trouve déjà annulée à la date d'aujourd'hui.

M. W. Janssens. — Cela n'est pas suffisant.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — J'y arrive. Il y a l'évolution des prix de gros comparés aux prix de détail : c'est le second point que je voudrais traiter.

Nous constatons que la baisse des prix de gros, amorcée en septembre 1937, atteint une amplitude d'environ 12 p. c. en octobre de cette année. Depuis quatre mois, l'index s'est maintenu pratiquement au chiffre de 620. Rapprochant ce mouvement de baisse des prix de gros et l'évolution des prix de détail de ce qui s'est passé au cours du cycle 1929-1935, que constatons-nous?

Dans le cycle précédent, il a fallu, pour la Belgique, dix-huit mois avant que les prix de détail eussent suivi l'allure des prix de gros, qui avaient fléchi à ce moment de 20 p. c.

M. W. Janssens. — C'est tellement vrai, que nous avons été obligés de dévaluer.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Je vais y venir. Où en sommes-nous en ce moment-ci? Après treize mois, avec un fléchissement de 11 à 12 p. c. des prix de gros, les prix de détail marquent le fléchissement qui, dans le cas précédent, ne s'était produit qu'après dix-huit mois et avec une baisse de 20 p. c. Heureusement nous n'avons pas la dévaluation!

M. De Winde. — Mais les prix de gros avaient augmenté plus cette fois-ci qu'alors, par rapport aux prix de détail.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Ce qui doit nous inquiéter, — et ici je rejoins votre point de vue, — c'est également l'évolution comparée des index-numbers anglais et belge. Ce ne sont pas les variations absolues qui sont inquiétantes, mais bien les variations relatives par rapport au marché mondial.

M. Duchâteau. — Très juste!

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Ceci m'amène à traiter de l'évolution comparée des index-numbers anglais et belges des prix de gros et du coût de la vie.

La comparaison des nombres-indices belges des prix de gros et des nombres-indices anglais correspondants entraîne, en fait, peu de commentaires. Il ressort de l'allure des courbes représentant les variations de ces index, compte tenu du change (je reviendrai immédiatement sur ce point), que les prix de gros belges suivent assez fidèlement le mouvement des prix de gros anglais.

M. Joris. — C'est évident.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Mais non, ce n'est pas évident. Si nous pratiquions une politique de protection systématique, nos prix de gros seraient supérieurs à ceux de l'Angleterre.

M. Heyman. — Notre politique monétaire est tout autre. Il faut donc tenir compte du change.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Les prix de gros sont les prix de gros intérieurs, dédouanement compris, ce qui est la réponse à ce que vous avez dit et écrit à certains moments, que notre politique protectionniste « systématique » amenait nos prix de gros à être considérablement supérieurs aux prix de gros sur les marchés étrangers dont nous dépendons. Cette constatation vient infirmer ce que vous avez dit.

M. De Winde. — Mais le prix de gros a toujours un caractère mondial, en une certaine mesure.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — A la mesure près des droits de douane et de la politique protectionniste, ce qui me permet de

constater que la protection et les contingentements existant en Belgique n'ont pas écarté nos prix de gros intérieurs de façon considérable des prix de gros anglais.

M. W. Janssens. — Il faut voir si, à ce prix, les producteurs peuvent encore se défendre.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — J'en arrive à constater que, compte tenu du mouvement des changes, les deux courbes se sont suivies. Sans doute les tout derniers mois, marqués par une régression de la livre sterling, il y a eu une divergence entre l'allure de ces deux courbes. Il importe qu'il y ait là un effort d'adaptation. L'expérience a prouvé que pour des écarts, tels que ceux-ci, pourvu que le change retrouve sa stabilité d'une façon suffisante, l'effort d'adaptation ne dépasse pas nos possibilités.

Messieurs, telle est la comparaison avec l'Angleterre pour les prix de gros.

Je vais rapidement vous donner ces chiffres pour différents pays étrangers, qui ont une incidence sur notre exportation. Voici donc quelques données quant à la variation des prix de gros dans ces différents pays, et ce par rapport aux nôtres.

A l'heure présente, les prix de gros sont, en Belgique, en prenant comme base commune celle de 1929 = 100, à l'indice 73, au lieu de 80 en moyenne en 1937. J'ai pris pour base 1929, parce qu'elle sert aussi aux données du *Bulletin de statistique mensuelle* de la Société des Nations. Il y a donc en 1938, par rapport à 1937, une baisse de 9 p. c. en Belgique.

Aux Etats-Unis, elle a été, pour la même période, de 9.5 p. c.

En Angleterre, la baisse a été plus forte, notamment de 14.5 p. c.

Je ne vous cite pas les chiffres de l'Allemagne, de l'Italie et de la France. Pour l'Allemagne et l'Italie, ces chiffres n'ont aucune signification; pour la France, ils ont été profondément troublés par les fluctuations récentes de la monnaie française.

Vous pourrez encore dire : les prix de revient sont également fonction du coût de la vie. Comme vous le savez, la Société des Nations ne se contente pas de donner les index, discutables et discutés, des prix de détail dans les différents pays, mais a pris un index standard du coût de la vie dans les différents pays. Je crois qu'ici certains chiffres sont intéressants. Le renchérissement du coût de la vie de 1937 à 1938 (septembre) a été en Belgique de 1.8 p. c.; en Angleterre, la hausse atteint 1.3 p. c., de sorte que la différence est extrêmement minime; en Suisse, la hausse est de 0.5 p. c.; en Hollande, 1 p. c.; en Suède, 1.4 p. c. Aux Etats-Unis, il y a eu baisse du coût de la vie, provoquée par des facteurs particuliers, notamment une certaine politique de grands travaux et d'autres dépenses de soutien qui, je crois, ne seraient pas supportables par un budget comme celui de notre pays.

M. Joris. — Mais, monsieur le ministre, il n'y a pas de comparaison possible entre la situation de ces pays et la Belgique. Ces pays ont un marché intérieur, alors que nous devons exporter pour vivre. Voilà ce que vous oubliez et ce qui devrait cependant être à la base de votre démonstration.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Je crois avoir suffisamment affirmé à cette tribune que je n'oublie pas que nous devons exporter pour vivre et que nous devons nous soucier du coût de la vie, des prix de gros et des prix de détail, parce que ce sont les facteurs qui influent énormément sur notre prix de revient, qui ne peut avoir une différence marquée avec celui des marchés qui nous font concurrence.

M. Joris. — Une différence d'un demi pour cent entre les prix de gros en Belgique et en Angleterre constitue un désavantage pour notre pays, monsieur le ministre.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Si vous m'aviez écouté, vous auriez entendu que ce demi pour cent d'écart qui existait pour les prix de détail le 15 novembre n'existe plus en ce moment.

M. Joris. — Cela ne change rien à la situation. Pour maintenir notre position sur le marché extérieur, nous devrions fournir à meilleur compte, alors que nous sommes aussi chers.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Ceci tend à prouver que notre situation ne s'est pas empirée, alors que vous avez toujours dit que la politique néfaste du gouvernement nous conduisait à la catastrophe. Par ces chiffres, je vous indique que notre situation n'est pas moins bonne.

M. Joris — Cela n'est pas sérieux. Vous parlez des prix de gros, mais il y a autre chose. Il y a 200,000 chômeurs et nous n'exportons plus. Cela va de plus en plus mal, et si vous continuez dans cette voie, vous serez acculé à des opérations monétaires.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Ces affirmations vagues sont très faciles à faire. L'index n'est pas le seul facteur déterminant pour nos possibilités d'exportation : il faut vaincre les contingents à l'étranger et les barrières des marchés fermés. Il y a des marchés où vous pourriez apporter vos marchandises en cadeau et où l'on ne les accepterait pas. Le problème est tout à fait différent.

M. Van Buggenhout. — Nous devons fabriquer chez nous ce que nous achetons ailleurs.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — J'ai dit tout à l'heure qu'il nous restait beaucoup à faire sur notre marché intérieur.

M. Van Buggenhout. — Nous avons énormément à faire sur notre marché intérieur. Nos salaires sont en général inférieurs à ceux payés dans tous les pays qui nous entourent et malgré cela nous ne pouvons pas exporter vers ces pays à cause des barrières douanières qu'ils élèvent. Dans ces conditions, il ne reste plus que le marché intérieur à travailler.

M. le président. — Je vous en prie, monsieur Van Buggenhout, n'interrompez pas.

M. Van Buggenhout. — Je crois bien pouvoir placer cette interruption, monsieur le président; vous ne pouvez pas dire que j'abuse.

M. Joris. — Ce que vous venez de dire est en partie exact.

M. Van Buggenhout. — C'est tout à fait exact.

M. Steps. — Le marché intérieur importe aussi.

M. Joris. — Mais la Belgique ne peut pas vivre uniquement de son marché intérieur.

M. Van Buggenhout. — Mais comment voulez-vous exporter vers des pays qui ne veulent pas de nos marchandises?

M. Van Glabbeke. — La Belgique doit aller à Burgos, monsieur Van Buggenhout, vous le savez bien!

M. Van Buggenhout. — Nous achetons à l'étranger des produits qu'il serait possible de se procurer en Belgique.

M. Joris. — Il y a des matières que notre pays ne produit pas et qu'il faudrait quand même acheter à l'étranger.

M. Van Buggenhout. — Nous achetons pour 825 millions d'automobiles à l'étranger, alors que je suis convaincu qu'il serait possible d'en faire bénéficier notre marché intérieur.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Venant à la question que soulèvent certains postes du chiffre-index au point de vue des produits de l'agriculture, je ferai remarquer qu'il a été reproché au gouvernement que certains de ces produits jouissaient d'un régime de protection absolument injustifié, hors de proportion avec les prix existant dans certains pays étrangers concurrents. Ayant été interrogé il y a quelque temps par un parlementaire, et lui ayant fourni les renseignements qu'il demandait, j'ai vu paraître dans le *Matin* d'Anvers du 21 octobre dernier les prix suivants du beurre sur les différents marchés :

Londres, 15 fr. 70 c. le kilogramme; Copenhague, 16 fr. 25 c.; Paris, 20 fr. 20 c.; Berlin, 29 fr. 90 c.; Bar-le-Duc, 23 fr. 45 c.; New-York, 17 francs; Montréal, 15 fr. 10 c.; Hasselt, 25 fr. 40 c.

On en conclut que le prix du beurre en Belgique est hors de toute proportion, hors de toute raison, mais on oublie de faire état du soutien accordé à la production laitière. Il suffit pour s'en convaincre de se livrer à un calcul fort élémentaire. Le prix du lait payé à la ferme dans ces différents pays s'élève actuellement :

Angleterre, 1 fr. 80 c. par litre de lait en moyenne; France, 1 fr. 25 c.; Hollande, 1 fr. 20 c.; Danemark, 1 franc.

Or, il faut 28 litres de lait à 30° pour faire un kilogramme de beurre. (*Très bien! sur divers bancs.*)

Dès lors, — et peut-être cela n'a-t-il pas l'heur de vous plaire, monsieur Joris, mais ce que je vous dis est rigoureusement exact, — traduits en kilogrammes de beurre et compte étant tenu de la valeur du lait écrémé et du lait battu, on arrive aux prix suivants :

Angleterre, 46 francs le kilogramme de beurre; Danemark, 24 francs; Hollande, 29 fr. 60 c.; France, 31 francs.

De ceci il ressort maintenant que si le beurre est vendu en Angleterre à 15 fr. 70 c. le kilogramme, le gouvernement anglais, et dès lors les contribuables et la communauté tout entière, compensent la différence par des subsides importants à la production laitière.

Ramenée au kilogramme de beurre, cette protection représente :

Angleterre, environ 30 francs; France, 11 francs; Danemark, 7 fr. 75 c.; Hollande, 6 fr. 20 c.

Ajoutons à cela que, pour le beurre exporté, la Hollande et le Danemark donnent des ristournes fort importantes, qui s'élèvent pour la Hollande à 11 fr. 25 c. le kilogramme, le Danemark à 5 fr. 70 c. le kilogramme.

M. E. Blavier. — Et nous ne pourrions pas nous protéger!

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Tels sont, messieurs, les chiffres et les faits. Il faut convenir qu'ils suffisent pour renverser d'une façon péremptoire les nouvelles tendancieuses qui sont lancées dans la presse pour chercher à influencer l'opinion publique. (*Les interruptions s'entrecroisent sur tous les bancs. — Vifs colloques.*)

UNE VOIX : Une suspension de séance, monsieur le président!

M. le président. — Messieurs, je vous en prie, cessez ces colloques. C'est M. le ministre seul qui a la parole.

M. Lefebvre. — Ce qu'il faut conclure de l'exposé de M. le ministre, c'est que les autres pays protègent leur agriculture, tandis que nous, nous nous contentons de la défendre. (*Très bien! sur certains bancs à droite. — Nouvelles interruptions.*)

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Messieurs, je voudrais en arriver maintenant à la question de la politique de valorisation des céréales. (*Ah! ah!*)

Messieurs, je crois que quelques chiffres sont utiles pour éclairer la Chambre et commenter les déclarations des honorables interpellateurs.

En 1937, au mois de juillet, les prix des blés importés à Anvers sont de 161 francs les 100 kilos. Au mois de juillet 1938, ils sont de 108 francs. Au mois de septembre 1937, ils sont de 142 francs; au mois de septembre 1938, de 82 francs les 100 kilos. En ce moment-ci, ils sont de 70 francs; je donne les prix hebdomadaires des blés importés, moyenne établie par la centrale des céréales à Anvers. Je ne les cite d'ailleurs qu'à titre de comparaison.

Et maintenant pour ce qui concerne les prix de revient. Sous ce rapport, je crois que nous pouvons déclarer que le prix de revient des céréales indigènes en 1938 n'est pas inférieur à celui de 1937. Je vous cite d'ailleurs les chiffres les moins favorables pour la thèse que je veux défendre.

En juillet 1937, ce prix est aux environs de 130 francs; prix de revient moyen d'importation 161 francs, prix de revient indigène 130 francs. Donc pas de nécessité de nous défendre.

Au mois de juillet 1938, le prix est de 107 francs contre 130 francs. L'écart devenait grave, dangereux. Aussi, le gouvernement décide-t-il d'établir une première tranche de taxe de licence à l'importation sur les froment exotiques de 10 francs.

L'écart s'accentue encore au mois de septembre. Les prix étaient tombés à 82 fr. 76 c. Le gouvernement ajoute une seconde tranche de 10 francs, de manière à amener le total à 20 francs.

M. Delor. — Dans certaine presse... (*Très bien! sur plusieurs bancs. — Interruptions et colloques.*)

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Le gouvernement a complété ces mesures : la plupart d'entre vous connaissent le système qui a été suivi. Se rendant parfaitement compte que cette taxe d'importation de 20 francs aux 100 kilogrammes n'était pas une mesure de protection ou de défense suffisante pour que le blé exotique atteignît les prix de revient du blé indigène, il a décidé que ce montant constituerait un fonds de revalorisation à distribuer suivant des modalités que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer sur l'ensemble des céréales.

De plus, il a été également constitué une commission mixte paritaire, qui se réunit hebdomadairement pour décider du pourcentage d'incorporation obligatoire de froment indigène par ceux qui désirent employer du froment exotique.

Messieurs, si vous me posez la question — et vous l'avez posée — : Est-ce que ce système vous donne satisfaction? Je vous réponds : Non. Voici pourquoi : Tout d'abord, c'est un système difficile et compliqué. Ensuite, il y a un facteur qui nous échappe : c'est le prix réel payé pour le froment indigène. Il nous eût été beaucoup plus facile, et je vous assure que je crois qu'il eût été beaucoup plus rationnel, d'établir une taxe de licence à l'importation du froment exotique suffisamment élevée. Mais ce qui m'étonne, messieurs, c'est que ce soit des bancs libéraux que viennent ces reproches.

M. W. Janssens. — Et pourquoi? Il est tout naturel qu'on souligne la faillite de votre politique, puisque tous les agriculteurs disent que votre politique a fait faillite.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Vous en êtes les grands responsables, messieurs de la gauche libérale.

M. Joris. — Nous sommes toujours les responsables. Nous nous en portons très bien.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Les difficultés que nous avons eues au moment d'introduire la première taxe de 10 francs et au moment d'introduire la seconde taxe de 10 francs ont été extrêmement graves.

M. Sandront. — Pourquoi? Parce que le gouvernement n'a pas de politique agricole.

M. Joris. — Faites-en le reproche à vos ministres successifs et pas aux libéraux, s'il vous plaît!

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Je vous ai répondu d'une façon assez nette.

M. Debersé. — Le banc libéral d'Anvers n'a jamais été favorable aux agriculteurs.

M. Joris. — Voilà cinquante-quatre ans que vous détenez le département de l'agriculture et vos propres amis vous reprochent de n'avoir pas encore de politique agricole.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Ce système n'est certainement pas parfait, et je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il aurait mieux valu employer le système que je vous ai décrit tout à l'heure. Seulement, ici également, je crois utile de signaler à ceux qui ont critiqué vivement le principe de la valorisation du blé et qui ont dit qu'il fallait laisser toute l'économie bénéficier, sans aucune limite, des facultés d'achat du blé exotique à des prix effondrés que je viens de citer, faisant abstraction de la ruine, au point de vue agricole, que cela entraînerait, je dois signaler, dis-je, que la France assure à ses agriculteurs 180 francs par quintal métrique; la Grande-Bretagne, 150 francs; les Pays-Bas, 160 francs; le Grand-Duché, 187 francs; l'Italie, 210 francs, etc.

Messieurs, nous avons fait moins que dans les autres pays.

En effet, que voyons-nous? Les chiffres sont éloquents : le prix du pain est en Belgique de 1 fr. 90 c. le kilo, alors qu'il est de 3 fr. 75 c. en Suède; de 2 francs en Tchécoslavaquie; de 5 fr. 80 c. au Danemark; de 4 fr. 85 c. en Italie; de 2 fr. 35 c. en France; de 2 fr. 53 c. dans le Royaume-Uni; de 4 fr. 5 c. en Allemagne.

M. Van den Eynde. — Et quel pain!

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Vous voyez donc que le fait d'avoir valorisé le froment ne nous a pas mis dans une situation difficile ou grave, quant à nos possibilités de concurrence avec l'étranger. Bien au contraire! Le prix du pain est donc en Belgique — et quel pain! comme disait M. Van den Eynde — inférieur à partout ailleurs.

Messieurs, on a dit aussi que notre politique en matière de taxe de licence sur les froments exotiques nuit gravement au port d'Anvers. Eh bien, je vais encore vous citer des chiffres; ils sont plus démonstratifs que toute affirmation.

Pendant les huit premiers mois de 1936, il a été importé à Anvers 2,400,000 tonnes de froment et exporté 143,000 tonnes; le total du mouvement s'élève donc à 2,543,000. En 1937, ce total s'élève à 2,883,000 tonnes. En 1938, il est de 2,492,000. Il y a donc une légère diminution, mais la différence suit sensiblement la régression générale du trafic du port d'Anvers. Qu'on ne vienne donc pas dire que les mesures prises en ce qui concerne les céréales portent une grave responsabilité dans la diminution du trafic de notre grand port national. Vous voyez qu'il n'en est rien.

M. Joris. — Pour combien intervient le transit dans vos chiffres?

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Il y avait du transit les années précédentes aussi. Je compare donc des choses comparables.

M. Joris. — S'il y a augmentation du transit, le marché intérieur n'a rien eu à y voir.

M. Duchâteau. — Le port d'Anvers doit tout de même être satisfait.

M. Joris. — Si le transit augmente, le port d'Anvers peut en profiter. Il faut faire intervenir dans vos chiffres le facteur « transit », qui a son importance.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Ce sont tout de même des débarquements et des embarquements; par conséquent, ce sont des manipulations de marchandises, et c'est ce que demande le port d'Anvers.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Tout le discours de M. Heymans prouve que, dans toutes les mesures de protection, nous sommes en dessous de tous les autres et, comme le dit M. Lefebvre, nous ne faisons que nous défendre.

M. Lefebvre. — Je n'ai pas critiqué le principe, mais les modalités d'application.

M. Wauters. — C'est tout à fait juste.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Sur les bancs représentant spécialement les intérêts agricoles, il a été dit que notre système avait fait faillite. Eh bien, là aussi je vais vous donner quelques chiffres. Je vous ai dit en toute franchise que notre système était loin d'être parfait; mais je vais vous montrer maintenant avec la même franchise qu'il n'a pas fait faillite. Voici ces chiffres :

Du 1er juin au 10 décembre 1937, il a été consommé pour le pain indigène, par les meuneries qui emploient du blé exotique, 440,000 quintaux métriques, au prix moyen « rendu » de 138 fr. 90 c., soit pour une somme de 61,173,000 francs.

Pour la même période de 1938, il a été consommé non pas 440,000 quintaux métriques, mais 1,138,000 quintaux métriques, au prix moyen « rendu » de 123 fr. 23 c., ce qui représente un montant total de 140,274,000 francs.

Vous voyez donc que, grâce au système de l'incorporation de blé indigène, une consommation à cadence beaucoup plus rapide a été obtenue puisque, dans le même laps de temps, on a consommé environ trois fois plus.

De plus, il a été mis, grâce au nouveau système, à la disposition de l'agriculture, non point 61 millions de francs, mais 140 millions de francs, soit environ deux fois et demie autant que sous l'ancien regime.

Evidemment, messieurs, je conçois très bien que les agriculteurs seraient enchantés de pouvoir vendre la totalité de leur récolte le jour même où ils l'engrangent et de pouvoir en encaisser le montant immédiatement. Mais cela n'a jamais été et cela ne pourra jamais être à moins de nous engager dans une politique de monopole d'Etat comme il en existe un en Italie — et je suppose que ce n'est pas cela que vous voulez. L'autre solution consisterait dans la création d'un office des blés comme en France, mais je doute fort que vous veuil'ez aller aussi loin. Ce que vous voulez, en réalité, c'est la liberté pure et simple du commerce. Vous constaterez qu'il y a une amélioration certaine de la situation.

Un mot maintenant à propos du contrôle.

J'ai été vraiment déçu de voir plusieurs membres de la Chambre jeter la suspicion sur la manière dont le contrôle est assuré, et cela dans des termes que je dois réprouver.

Pensez-vous vraiment que les fonctionnaires du département — car il ne s'agit pas de préposés par les meuneries, mais de fonctionnaires du ministère appointés par le département, soient assez naïfs, — et disons le mot, puisqu'on l'a prononcé, — assez malhonnêtes pour prêter la main à une fraude systématique telle que celle qu'on a décrite ici? Non, n'est-ce pas? Qu'il y ait eu des erreurs, c'est possible, mais je puis vous assurer que le contrôle est fait consciencieusement et honnêtement. Ce n'est pas parce qu'on a pu constater une erreur ou même une fraude qu'il faut venir parler ici de fraude systématique et organisée. (*Très bien! à droite.*)

M. Goblet. — Comme l'histoire des wagons vides.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et agricoles. — Je ne dis pas que la chose soit inexacte, mais on ne peut pas prétendre qu'une telle fraude, qui serait une fraude isolée, ait été pratiquée sur une certaine échelle. Ne donnez donc pas l'impression que la fraude est érigée en système.

M. Goblet. — Ali-Baba et les 40 voleurs!

M. Housiaux. — Ce sont des bruits qui courent les campagnes et qui sont accrédités dans les milieux commerciaux.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Tout de même, monsieur Housiaux, avant de donner l'impression qu'il s'agit de fraudes organisées et systématiques, — alors qu'il ne s'agit que d'un cas isolé, — il faut user de prudence et de circonspection.

Je voudrais terminer en vous citant quelques autres chiffres.

Il est inexact de dire que c'est l'agriculture qui est responsable de la hausse de l'index.

L'index moyen, au mois de novembre, était de 772; celui des produits agricoles atteignait 771 — il s'agit des produits agricoles indigènes. Quant aux produits agricoles exotiques — et le chiffre que je vais citer prouve que notre protectionnisme est sans excès, et je dirai même est insuffisant au point de vue agricole — leur chiffre-index, pour le mois de novembre, a été fixé à 685. Quant aux produits industriels, leur index moyen est de 816

Nous voyons donc que les produits agricoles exotiques sont à l'index le plus bas, que les produits agricoles indigènes correspondent à la moyenne de l'index et que les produits industriels sont à un montant plus élevé.

Certes, messieurs, l'industrie supporte des charges sociales très importantes. Il n'est cependant pas équitable de reprocher à l'agriculture d'être un élément de vie chère dans la situation actuelle.

Un dernier mot, si vous le voulez bien, concernant les engrais azotés. Depuis longtemps, il existait un sentiment de malaise dans le monde agricole : on colportait notamment que les engrais azotés devaient être payés à un prix anormalement élevé.

D'accord avec les représentants des organismes les plus autorisés, agriculteurs et représentants des producteurs de ces engrais azotés, nous avons prié M. Yernaux, administrateur-directeur de la Faculté polytechnique de Mons, de procéder à une enquête approfondie.

Comment, messieurs, cette enquête approfondie fut-elle possible? Parce que les producteurs d'engrais azotés ont permis à M. Yernaux, à titre personnel, d'examiner leur comptabilité de la façon la plus complète.

Les conclusions sont basées sur des données non pas communiquées par les parties intéressés, mais obtenues par l'analyse minutieuse des chiffres et documents eux-mêmes. Voici la teneur de ces conclusions :

« Dans le prix de vente des engrais azotés, en Belgique, il y a lieu de distinguer :

» 1° Le montant des frais de fabrication proprement dite pour matières premières, salaires, services généraux et intérêts du fonds de roulement;

» 2° La charge des amortissements par unité fabriquée;

» 3° La rémunération des capitaux investis;

» 4° Les frais de vente, comportant : la mise en sac, les frais de propagande, les ristournes commerciales et les frais de transport de l'usine jusqu'au consommateur.

» Les prix fixés en Belgique s'entendent pour : Marchandises livrées gare de destination du consommateur. Ils comportent donc l'ensemble de tous les postes ci-dessus.

» L'enquête approfondie a montré :

» 1° Que les prix payés actuellement en Belgique pour les engrais azotés ne comportent pas de rémunération des capitaux engagés. C'est ce qui apparaît d'ailleurs nettement de l'analyse des bilans des sociétés spécialisées;

» 2° Que la charge des amortissements par 100 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque, fabriqués dans les conditions actuelles de marche au ralenti des usines belges, n'est pas inférieure à ce qu'elle serait si les usines travaillaient en pleine allure. Cette anomalie apparente s'explique par la perception des indemnités versées par l'étranger aux usines belges par suite des conventions de l'Entente internationale de l'Azote;

» 3° Que le prix de revient, départ usine en vrac, est de l'ordre de 80 francs à 81 fr. 50 c., rémunération du capital non comprise. Pour rétribuer, au taux de 5 p. c., le capital investi, par unité productive, le prix de vente, départ usine en vrac, devrait être majoré de 10 francs aux 100 kilogrammes;

» Les prix officiels hollandais, pour livrairon en vrac, par allèges de 200 tonnes minimum, sont de 5.15 florins en moyenne pour la saison 1938-1939, soit environ 82 fr. 40 c.

» La comparaison de ce prix officiel de gros, départ usine en vrac, avec le prix de revient, sans rémunération du capital, que nous avons établi, permet de conclure que la rémunération normale des capitaux investis n'est pas payée par le consommateur. Il ne nous a pas été possible de découvrir qui les supporte en fait : il y a lieu de noter que deux usines sur trois sont incorporées dans des « Staatsmijnen »;

» 4° Les prix de mise en sac sont normaux;

» 5° Les prix de vente imposés actuellement, sans rémunération des capitaux investis, ne diffèrent guère des prix qui seraient cotés si les usines, au lieu de travailler au ralenti sous le régime du cartel, marchaient à pleine allure sans le concours de l'entente et rémunéraient les capitaux investis au taux de 5 p. c.;

» 6° L'organisation de la distribution actuelle des engrais azotés en Belgique ne réalise pas encore la réduction maximum des frais de transport. Il nous a été donné de constater que, par suite de l'absence d'une entente complète entre les producteurs, dont certains se sont réservé une partie importante de la clientèle belge, des clients, voisins immédiats d'un grand centre de production, sont alimentés par des usines situées à l'autre extrémité du pays. Des renseignements recueillis, une meilleure organisation de la distribution pourrait provoquer une chute de l'ordre de 1 fr. 50 c. aux 100 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque rendus chez le consommateur;

» 7° La plupart des producteurs de sulfate d'ammoniaque ont confié la distribution de leurs produits au comptoir. Cet organisme a adopté une politique de propagande intéressante en créant un service expérimental gratuit auprès des cultivateurs. Cette collaboration entre producteurs d'engrais et consommateurs ne peut que contribuer à perfectionner l'éducation professionnelle de ces derniers. Il est souhaitable que ce comptoir soit non seulement chargé de la distribution de toutes les consommations belges de sulfate, mais également des autres engrais. Il est incontestable que les frais dits « de propagande » pourraient être plus judicieusement utilisés, au plus grand bénéfice des producteurs et des consommateurs;

» 8° En résumé, dans l'état actuel des procédés de fabrication, la solution du problème de la réduction du prix du sulfate d'ammoniaque ne doit pas être cherchée du côté de l'usine, mais bien dans la voie de la réduction des frais de distribution de ces produits depuis l'usine jusqu'au consommateur, et, du côté du consommateur, par l'intensification d'une propagande expérimentale dans les diverses régions agricoles pour développer le sens d'une utilisation plus rationnelle des ressources que présentent l'usage méthodique et approprié des divers engrais;

» 9° L'analyse du mécanisme du commerce intérieur des engrais en Hollande met en relief les principes généraux du marché des engrais dans ce pays et montre, en outre, que les prix officiels belges et hollandais se rapportent à des opérations commerciales essentiellement différentes : en Hollande, ils sont appliqués aux ventes par allèges de 200 tonnes minimum, livrées à 200 ports de distribution et pour fourniture en vrac, tandis qu'en Belgique les prix officiels s'entendent pour livraison en sac au consommateur, franco gare la plus proche, quel que soit l'ordre de grandeur de la fourniture. »

M. Yernaux conclut donc que les prix départ en Belgique sont absolument normaux et plus favorables aux acheteurs que ceux pratiqués à l'étranger.

Les conclusions de M. Yernaux ont été exposées en détail à une réunion à laquelle assistaient les représentants des organisations agricoles. Voici d'ailleurs le procès-verbal de cette réunion, qui a été approuvé à l'unanimité :

« Il s'est tenu, le lundi 28 novembre 1938, une réunion sous la présidence du ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture, à laquelle assistaient les représentants attitrés des organisations agricoles : L'Alliance agricole, le « Boerenbond », le « Boerenfront », les unions professionnelles agricoles de Belgique ainsi que M. Jenicot, directeur de la Fédération belge des Produits azotés, et des délégués des cabinets du premier ministre, de l'agriculture et des affaires économiques.

» Au cours d'une précédente réunion, il avait été décidé, de commun accord entre les producteurs des engrais azotés de Belgique et les organismes agricoles consommateurs, de confier à M. Yernaux, administrateur-directeur de l'Ecole des mines de Mons, de procéder à une enquête approfondie sur la situation actuelle de l'industrie des engrais azotés en Belgique, avec, comme objectifs principaux, l'examen des prix payés en Belgique, la vérification des marges bénéficiaires éventuelles et la comparaison avec les prix dans les autres pays, et en particulier aux Pays-Bas.

» M. Yernaux fit, à la réunion, une analyse détaillée des prix de revient et des prix de vente-départ des engrais azotés en Belgique. Il compléta cet exposé par une analyse de ces prix à l'étranger, en ce compris la Hollande. M. Yernaux conclut que les prix de vente de départ en Belgique sont absolument normaux et plus favorables aux acheteurs que ceux pratiqués à l'étranger.

» Après un échange de vues général, M. Yernaux a accepté de compléter son étude par l'étude de la distribution et de la consommation rationalisées.

» Les conclusions ci-dessus mettent au point un problème depuis longtemps controversé entre les producteurs des engrais azotés et les agriculteurs-consommateurs. Le complément d'étude demandé sera, sans aucun doute, de nature à élucider complètement ce problème important. »

M. Delvaux. — Ce qui m'intéresse, c'est la question des engrais, telle qu'elle a été posée par la C. O. R. A. Je vous demande comment la C. O. R. A. avait posé le problème avant qu'elle ne fût dessaisie de la question et comment M. Yernaux a été chargé de la résoudre?

M. E. Blavier. — Ce rapport a-t-il été adopté à l'unanimité?

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Oui. Je souligne cette unanimité, et je vous demande s'il y avait moyen d'aller plus loin.

L'interruption de M. Delvaux appelle une double réponse : tout d'abord, nous n'avons pas dessaisi la C. O. R. A. de la question.

M. Delvaux. — Tant mieux!

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Comme il s'agissait à la C. O. R. A. d'une enquête faite et basée sur des chiffres donnés par les parties intéressées, sans possibilité de contrôle complet, la seule façon de pratiquer était de choisir comme rapporteur un homme jouissant de la confiance de toutes les parties et capable de poursuivre jusqu'au bout et avec impartialité son étude de façon que l'on pût considérer ses conclusions comme formelles.

M. Delvaux. — Sur un point!

M. Lefebvre. — Et la question de l'azote de récupération?

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Vous allez trop vite en besogne. Il n'a pas oublié cette question, mais il avait été convenu que certaines données de nature confidentielle qui seraient fournies par les producteurs d'azote ne pouvaient pas être livrées à la publicité; mais quand vous affirmez que le rapporteur n'a pas tenu compte de tel ou tel point, vous êtes imprudent.

M. Lefebvre. — D'après moi, il est toujours dangereux de donner de la publicité à un rapport non terminé, donc incomplet.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Uniquement, le texte du procès-verbal approuvé à l'unanimité a été publié. Dans ce travail, d'ailleurs, comme je l'ai lu il y a un instant, on y dit de façon explicite : « Le complément d'étude demandé sera, sans aucun doute, de nature à élucider ce problème important. »

Les producteurs d'engrais azotés, c'est un fait, n'ont pas de marge bénéficiaire anormale, au contraire.

M. Wauters. — Je ne comprends pas très bien, et cette question m'intéresse.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Vous savez qu'il existe un cartel des produits azotés, et certains pays étrangers, pour éliminer la concurrence belge, indemnisent nos producteurs de leur sous-production, qui s'élève à 50 p. c. de la normale.

M. Wauters. — Belle illustration de l'anarchie du régime!

M. Heymans, ministre des affaires économiques des classes moyennes et de l'agriculture. — Appelez cela comme vous le voulez, mais vous devez avouer que le problème qui nous occupe est fort délicat.

M. Wauters. — J'en suis fort heureux pour nos producteurs d'azote.

M. Heymans, ministre des affaires économiques des classes moyennes et de l'agriculture. — La question est de savoir si le fait que les usines produisent à 50 p. c. de leur capacité pèse sur l'agriculture. Or, la réponse est négative. Et c'est cet aspect du problème qui m'occupe en ce moment.

Pour ce qui concerne les autres engrais, M. Yernaux n'a pas poussé l'étude plus loin. Cette étude reste entre les mains de la C. O. R. A.

M. Delvaux. — Entre-t-il dans vos intentions de la faire poursuivre?

M. Heymans, ministre des affaires économiques des classes moyennes et de l'agriculture. — Absolument.

M. Delvaux. — Le rapport Yernaux constitue donc une pièce au dossier, qui reste ouvert.

M. Heymans, ministre des affaires économiques des classes moyennes et de l'agriculture. — Parfaitement.

Voilà, messieurs, les réponses que je désirais vous faire sur les différents points spécifiques que vous avez soulevés au cours de ces interpellations.

Je voudrais conclure en quelques mots. J'espère, messieurs, qu'alors que l'on dit, d'une façon systématique, d'un côté que le gouvernement n'a pas de politique agricole et économique et, d'un autre côté, que l'Etat a des intentions interventionnistes à l'excès et pratique une politique de vie chère en faveur de l'agriculture, j'espère, dis-je, messieurs, que l'exposé que je viens de faire vous indiquera que le gouvernement s'est occupé d'une façon active du problème, et a poursuivi une politique économique réaliste, et que, dans cette politique, il a tenu compte d'un équilibre parfois difficile à atteindre, vous le comprendrez, mais qu'il a tenu compte de l'équilibre désirable et nécessaire entre les différents facteurs de notre vie économique. (*Applaudissements sur les bancs de la droite et sur certains bancs socialistes.*)

DÉPOT D'UN RAPPORT. — INDIENING VAN EEN VERSLAG.

M. Philippart. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur le projet de loi complétant la loi du 17 juin 1938, relative à la taxe nationale de crise.

De heer Philippart legt ter tafel het verslag over het wetsontwerp tot aanvulling van de wet van 17 Juni 1938 op de nationale crisisbelasting.

— Impression et distribution.

Drukken en ronddeelen.

INTERPELLATIONS JOINTES ADRESSÉES A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE.

Reprise de la discussion.

SAMENGEVOEGDE INTERPELLATIES GERICHT TOT DEN HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN, MIDDENSTAND EN LANDBOUW.

Hervatting van de bespreking.

M. le président. — Nous reprenons la discussion des interpellations jointes.

Avant de donner la parole à M. Joris, je tiens à dire à la Chambre qu'il y a encore huit orateurs inscrits. Le règlement de la Chambre stipule que quatre orateurs peuvent prendre la parole, y compris l'interpellateur. Mais, afin de donner à toutes les opinions l'occasion de se faire jour, nous considérerons ces interpellations jointes comme trois interpellations différentes. J'insiste donc auprès des orateurs pour qu'ils soient très brefs. Le règlement stipule également qu'une interpellation commencée doit être terminée au cours de la même séance.

M. Gelders. — Y a-t-il séance de nuit?

M. le président. — Non, non. Aux termes du règlement, les membres qui interviennent dans la discussion de l'interpellation ne disposent que de dix minutes. Je prie donc les orateurs d'être brefs.

La parole est à M. Joris.

M. Joris (*à la tribune*). — Madame, messieurs, vous venez d'entendre notre honorable président dire que, conformément au règlement, il m'octroie gracieusement une bonne dizaine de minutes.

M. Wauters. — Pour vous c'est plus.

M. Joris. — Vous comprendrez qu'il n'est pas possible que je réponde en si peu de temps, dans le détail, à toutes les questions qui ont été soulevées par l'honorable ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. Je me propose donc d'être assez bref et de m'en tenir aux questions générales. Les discours que vous venez d'entendre prouvent, d'après moi, une fois de plus, que les mesures interventionnistes, très souvent prises dans le désordre de l'improvisation et avec le souci de faire face au plus pressé, ne résolvent aucun problème. Elles ne font que déplacer les difficultés, le plus souvent en les aggravant singulièrement.

Il me semble que le moment est venu de formuler clairement notre politique économique et tout particulièrement de dégager l'orientation qu'il convient d'imprimer à l'économie belge. Et cela, monsieur le ministre, — permettez que je vous le dise, — vous ne l'avez pas fait!

Aujourd'hui, et malgré le discours du ministre des affaires économiques, il manque de la clarté dans le programme économique du gouvernement. Nous étions évidemment tout à fait d'accord avec le ministre des affaires économiques quand il s'est fait applaudir en déclarant il y a quelques jours, en fin de banquet, dans un toast qu'il prononçait : « Nous ne sommes pas faits en Belgique ni pour la dictature ni pour le dirigisme, qui sont contraires à nos convictions et contraires à nos intérêts. »

Nous sommes d'accord aussi avec le premier ministre, qui, dans son discours ici même le 6 décembre dernier, a déclaré : « Il ne s'agit d'ailleurs pas pour nous d'une discipline imposée. Je suis sûr que je serai d'accord avec M. Heymans pour dire que la véritable formule, c'est la discipline encouragée. »

Je dois déclarer honnêtement que je ne comprends guère comment, après ces déclarations de principe, on pourrait même tenter de justifier toutes les mesures de contrainte économique d'hier et d'aujourd'hui, et encore moins celles qu'on nous annonce pour demain. Eh bien! messieurs, dans cette circonstance, j'ai un peu l'impression que l'adage flamand est de mise :

« Luister naar mijn woorden
Doch ziet niet naar mijn daden. »

« Ecoutez mes paroles, mais ne vous occupez pas de mes actes. »

M. Gelders. — Continuez en flamand : on vous comprendra mieux!

M. Joris. — Je parle pour que tout le monde me comprenne.

M. Gelders. — Alors, allez-y!

M. Joris. — « Pas de dirigisme! », dites-vous, messieurs. Mais vous réglementez, vous contingentez, vous défendez, vous empêchez à tour de bras et les arrêtés royaux pleuvent. Toutes les grandes entreprises commerciales et industrielles sont actuellement soumises, directement ou indirectement, à des autorisations gouvernementales préalables à tout ou partie de leur activité. Quant aux autres mesures, et notamment celles du régime des licences, des années de référence, elles excluent toute création nouvelle, et, sous la menace de voir intervenir quelque contingentement, les capitalistes refusent d'investir leurs capitaux.

Je n'ai pas le désir de répéter les discours que j'ai prononcés si souvent à cette tribune. Je demande uniquement au gouvernement de nous faire connaître sa politique en matière économique et de nous expliquer la contradiction évidente qui existe entre les dernières déclarations faites par MM. les ministres — et encore aujourd'hui par le ministre des affaires économiques — et la législation qu'ils maintiennent et qu'ils se proposent de développer encore dans un sens opposé à celui de leurs déclarations.

Car voyez-vous, messieurs, nous n'avons plus le temps de tergiverser : le danger est vraiment réel. Le régime que nous a exposé tout à l'heure M. le ministre des affaires économiques et que vous avez entendu critiquer sur tous les bancs de cette Chambre, même sur les bancs des représentants de l'agriculture comme sur les bancs de ceux qui représentent plus spécialement l'industrie ou le commerce, c'est en réalité un régime d'expédients ne portant aucun remède à la situation intérieure et menaçant de nous balayer complètement des marchés mondiaux. Protéger et valoriser les produits de première nécessité, c'est évidemment rendre la vie plus chère, d'où augmentation de l'index.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Mais enfin ne vous ai-je pas suffisamment expliqué que ce n'est pas vrai!

M. Joris. — Monsieur le ministre, vous avez donné un tas d'explications à côté et autour de la question, mais vous n'avez pas touché exactement le nœud du problème. Vous avez dit que ces derniers temps l'index avait diminué ou qu'il aurait diminué de trois points. Or, il est une chose certaine, c'est que depuis l'année passée, il reste une augmentation de dix points, puisqu'il y avait une augmentation de treize points.

M. W. Janssens. — Voilà la vérité. Vous avez demandé des chiffres; en voilà.

Vous avez dit que notre index, comparé à celui de pays voisins, se trouvait dans une situation normale. Or, il est bien évident qu'en Angleterre, en Amérique et dans d'autres pays, l'index n'a pas augmenté depuis un an.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Je vous ai donné tous les chiffres.

M. W. Janssens. — Nous assistons à une hausse de l'index, nous avons vu glisser la monnaie anglaise, ce qui met doublement l'économie anglaise dans une situation privilégiée vis-à-vis de notre pays.

La réponse du ministre est tout à fait incomplète.

M. Joris. — Mon ami et collègue Janssens vient de répondre pour moi. Vous n'allez tout de même pas soutenir qu'à l'heure actuelle la vie a diminué en Belgique.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — M. Heymans n'a pas dit cela.

M. Joris. — Enfin, est-ce que l'on conteste que l'index a augmenté?

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Pas du tout!

M. Joris. — Alors faut-il comprendre que l'index a augmenté et que la vie a diminué?

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Pas du tout!

M. Glineur. — C'est le gouvernement de la bonne humeur, n'est-ce pas?

M. Van Glabbeke. — Ce qui est un fait incontestable, c'est que dans tous les secteurs de l'industrie et du commerce cela va très mal.

M. Steps. — Pour l'agriculture, la situation est encore pire.

M. Van Glabbeke. — Demandez aux dirigeants du port de Rotterdam si cela va moins bien. Comparez les chiffres de ce port à ceux du port d'Anvers et vous verrez quels sont les résultats de la politique économique du gouvernement. C'est très bien de faire un exposé théorique à la tribune, mais voyez dans la pratique où nous en sommes au point de vue industriel.

M. Goblet. — Alors, que faut-il faire?

M. Van Glabbeke. — Voyez l'industrie hôtelière, la pêcherie, les verreries, les textiles. La situation y est déplorable. Nous constatons que la politique économique du gouvernement a fait faillite, malgré toutes les déclarations et tous les chiffres savants du ministre des affaires économiques.

M. Joris. — J'espère que M. le président ne décomptera pas ces interruptions de mon temps de parole.

M. le président. — Non! non!

M. Joris. — Je constate que l'index a augmenté ces derniers temps. Si l'index augmente, il en résulte nécessairement que les salaires doivent monter, d'où nouvelle hausse du coût de la vie. Finalement, vous vous trouvez dans un cercle vicieux. Il n'y a pas moyen de résoudre ce problème, à moins d'avoir une politique économique générale.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Expliquez-la un peu.

M. Joris. — Je l'ai expliquée tant de fois, monsieur le premier ministre. Voulez-vous que je recommence cet exposé?

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Oui!

M. Joris. — J'aurais vite atteint la limite de mon temps de parole. Quoi qu'il en soit, la vie devient plus chère, et ce renchérissement pèse, avec les charges sociales et les interventions économiques de tout genre, lourdement sur notre production. Je crois que c'est incontestable.

M. Goblet. — Et sur quoi faut-il regagner? Pas sur les lois sociales, je suppose?

M. Joris. — J'en parlerai tout à l'heure.

Nous savons tous de quelle part minime de bénéfices nos industriels doivent souvent se contenter afin de pouvoir se maintenir sur le marché mondial.

Les moindres charges supplémentaires rendent toute réalisation de bénéfice illusoire et nous enlèvent successivement tous les marchés. Ne croyez pas, messieurs, que je retiens un seul instant, bien qu'elle soit réellement en danger, la possibilité de toucher à notre législation sociale, — c'est une conquête à laquelle nos classes laborieuses ne laisseraient pas toucher, — mais il faut déclarer honnêtement que cette conquête est dépendante de la prospérité du pays et il ne faut pas perdre de vue qu'elle ne pourra être maintenue que dans les limites des possibilités de notre économie générale. La politique de la vie chère par la valorisation des produits de première nécessité peut compromettre le maintien de notre politique sociale, après avoir compromis le maintien et le développement de notre industrie et de notre commerce.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Je voudrais vous poser une question.

M. Joris. — Je vous écoute, monsieur le premier ministre.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Vous êtes contre la taxe sur le blé; d'après vous, il ne fallait pas l'établir?

M. Joris. — J'estime qu'il y avait moyen de résoudre autrement le problème.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Comment?

M. Joris. — Je préfère le système français. Le problème aurait pu être résolu par la création d'un office d'achat, laissée à l'initiative privée; l'intervention ministérielle était inutile.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Et vous auriez laissé le prix du blé intérieur à 180 francs, comme en France?

UNE VOIX A DROITE : Vous l'auriez résolu par le dirigisme.

M. Joris. — Monsieur le premier ministre, ne faites jamais de comparaison entre la France, la Belgique et l'Angleterre, en parlant d'économie. Tout le discours de M. le ministre des affaires économiques a été empreint de cette erreur de comparer des choses qui ne sont pas comparables. La France a une politique agricole adaptée à sa situation de pays à économie fermée, de pays agricole; l'Angleterre a une autre politique, parce qu'elle a la clientèle de ses colonies et de ses dominions et d'autres pays qui se sont rattachés à sa monnaie, et parce qu'elle s'appuie sur les accords d'Ottawa et sur d'autres facteurs dont nous ne pouvons pas nous prévaloir. Nous devons vivre de main-d'œuvre et d'exportation, ce qui est tout autre chose.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Vous venez de dire que vous critiquez une politique qui avait pour effet de valoriser les produits de première nécessité. C'est une phrase d'ordre général. Je vous demande maintenant de préciser et de nous dire si vous êtes contre la valorisation des blés?

M. W. Janssens. — Telle qu'elle a été pratiquée, oui.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — C'est une autre affaire; c'est une question de modalité dans le payement que vous critiquez. Personne, étant au gouvernement, n'aurait pu échapper à la taxe de 10 francs d'abord, puis de 20 francs, comme nous l'avons établie.

M. Lefebvre. — C'est clair!

M. W. Janssens. — Vous dites que c'est une question de modalité dans le payement. Quelle espèce de blé avez-vous protégé? Une seule, à l'exclusion de toute autre. Ce n'est donc pas une question de modalité de payement.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — M. Joris a dit qu'il critique une politique qui a pour effet de protéger les produits de première nécessité. C'est une phrase générale. Nous avons protégé le blé, ce qu'en principe personne ne critique. Ce qu'on peut critiquer, ce sont les modalités d'application.

M. Joris. — Je répondrai à M. le premier ministre, s'il veut m'en laisser le temps, qu'il y a des mesures de protection non seulement pour le blé mais aussi pour la viande et le beurre, c'est-à-dire pour tous les produits de première nécessité, et que c'est l'ensemble de ces mesures qui ont amené la situation que nous connaissons. Il y aurait moyen, du reste, d'inaugurer une politique de valorisation du blé national, mais aussi de diminution du prix du pain.

M. Lefebvre. — Ce n'est pas exact. J'ai démontré tantôt qu'alors que l'index a augmenté, tous les prix touchés par les producteurs, malgré les mesures de défense, étaient en régression de 17 à 40 p. c., et j'ai indiqué que le mal réside dans la différence existant entre ce que le consommateur paye et ce que le producteur touche. De cela, vous ne parlez jamais.

M. Joris. — Aussi faudrait-il une toute autre politique économique. Ni les statistiques ni les savantes démonstrations ne changeront rien à la situation réelle de notre pays.

Pour maintenir notre population en vie, il est absolument nécessaire d'exporter; c'est le point essentiel dont le gouvernement doit s'inquiéter. Or, si nos prix sont plus élevés que les prix mondiaux, il nous est impossible d'exporter. Cette question est à la base de tout le problème.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — S'il y a des difficultés d'exportation, elles ne sont pas à attribuer au coût de la vie, mais aux restrictions au delà de nos frontières. Si vous m'aviez écouté, vous auriez entendu cette explication, mais vous répondez par de vagues histoires.

M. Joris. — Je préfère répondre par de « vagues histoires » qui signifient quelque chose que de répondre, comme vous le faites, par des chiffres et des statistiques que vous interprétez à votre façon ou par des comparaisons de choses qui ne sont pas comparables. Ne nous parlez donc pas de la France ou de l'Angleterre...

M. Steps. — Mais vous en parlez et vous dites que vous êtes partisan du système français. C'est du dirigisme.

M. Joris. — Je préfère ce système au point de vue d'une solution déterminée, mais je ne pense évidemment pas à instaurer chez nous le système français.

Si notre pays importe et exporte, ce n'est pas pour le seul plaisir d'importer et d'exporter. Ce n'est même pas parce que certains espèrent réaliser de plantureux bénéfices en se livrant à ce trafic. Ce qu'il faut surtout envisager, — et ceci est essentiel, — c'est que nous devons importer des produits que nous ne pouvons trouver dans notre pays et qui peuvent enrichir le pays en nous donnant l'occasion de productions, de distributions et de consommations nouvelles. Limiter ces importations, — il s'agit ici surtout de la politique de contingentement et de licences, — c'est rendre impossible le travail de transformation qui doit permettre l'exportation des produits de notre main-d'œuvre, travail qui coopère à la subsistance de notre population extrêmement dense. Voilà quelle est exactement la situation.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Mais non! Je vous suivrais parfaitement si vous preniez un produit quelconque et si vous prouviez que nous l'avons protégé indûment soit par des droits de douane, soit par un contingent. Vous auriez alors raison. Il est facile de dire que nous avons une politique de contingentement qui fait hausser les prix, mais il faudrait prouver que les mesures dont il s'agit ne sont pas des mesures de politique loyale. Si vous vous bornez à faire une déclaration générale en essayant de démontrer que nous nous sommes trompés sur un point particulier, votre discours n'a pas de portée.

M. Joris. — Il est facile de prendre un produit particulier — et c'est ce que M. le ministre des affaires économiques a fait — et de rechercher l'incidence du prix de ce produit sur le coût de la vie. C'est une erreur d'envisager le problème économique sous un seul angle et d'en tirer des conséquences; l'interdépendance des influences est telle qu'il faut envisager le problème dans son ensemble et sous toutes ses faces sous peine de commettre de lourdes erreurs. Ce que je critique surtout, c'est le fait de ne pas vous rendre compte que notre situation est toute particulière et n'est pas comparable à celle d'un autre pays, pas même à celle de la Hollande. L'honorable ministre a fait tantôt des comparaisons avec la Hollande, l'Angleterre et d'autres pays.

Ces comparaisons ne sont pas de mise. Ce que nous faisons aujourd'hui, ce n'est pas une politique belge, c'est une politique dont nous allons chercher l'exemple un peu partout, et surtout dans les pays à régime totalitaire.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Voyez donc la Hollande, la Suède, le Danemark.

M. Joris. — Notre erreur consiste à vouloir adopter une mode qui n'est pas taillée à notre mesure. C'est du dirigisme camouflé, où les mots n'ont plus de sens. Quand vous limitez la fabrication de certains produits, quand vous diminuez le volume d'importation de marchandises, quand pour réexporter il faut de nouvelles autorisations, quand on prohibe et contingente par arrêtés ministériels et arrêtés royaux, c'est bien du dirigisme, cela ne peut s'appeler autrement.

Je l'ai dit tout à l'heure, notre erreur, c'est de parler trop de l'Angleterre de la France, du Danemark et d'oublier que nous nous trouvons en Belgique.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Nous vivons seuls au monde et notre situation économique ne subit aucune répercussion de la situation des autres marchés!

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur (*s'adressant à M. Joris*). — Comme je suis insupportable, je m'en vais. Je vous interromps toujours.

Mme Degeer-Adère. — Oui, allez-vous-en. Vous nous tirez dans le dos, ici comme dans toutes les autres questions.

M. Bohy. — Ce n'est pas à vous de dire qui doit rester dans le P. O. B. ou qui doit en sortir. Nous allons arranger cela nous-mêmes, et en premier lieu.

Mme Degeer-Adère. — Sur cette question, nous appuyerons les ouvriers socialistes pour empêcher que Spaak brise les organisations ouvrières, créées et construites par nos pères.

M. Wauters. — Pourquoi tout à coup ce débat si animé?

M. Joris. — Je crois que je suis resté parfaitement calme, malgré les interpellations de deux ministres. C'est au fond moi-même qui fut interpellé et non le ministre.

Je conclurai. Je demande simplement une autre déclaration que celle que nous avons entendue. Je demande que nous tenions compte de notre situation nationale particulière et que nous adoptions une politique conforme à nos besoins réels et à nos possibilités de réalisation.

Vous ne nous avez pas dit cela, monsieur le ministre des affaires économiques. Je pourrais citer des chiffres qui prouveraient exactement le contraire de ce que vous avancez, tout en ne prouvant rien. J'espère que M. le premier ministre aura bientôt l'occasion de revenir à cette tribune et d'y exposer une politique économique qui comportera des lignes directrices économiques et qui indiquera tout au moins un programme complet et non une suite de mesures qui ont dû être prises parce qu'elles s'imposaient pour faire face au plus pressé, mais sans ligne directrice et sans dégager l'orientation qu'il convient d'imprimer à l'économie belge.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Je me suis évertué pendant longtemps, pendant trop longtemps même, je le crains, à exposer la politique du gouvernement, et je constate malheureusement que vous êtes à peu près le seul à ne pas avoir compris.

M. le président. — La parole est à M. Willem Janssens.

M. W. Janssens. — Je compte renoncer au droit de réplique, mais je voudrais poser une seule question. Le ministre des affaires économiques nie, en quelque sorte, que nos possibilités de concurrence avec les pays étrangers soient fortement compromises. Il nie, en quelque sorte, que le problème de la vie chère est posé en Belgique. Je vous demande simplement, monsieur le premier ministre, de m'expliquer, dans ce cas, pourquoi, dans le communiqué émanant de votre cabinet, à la suite du conseil des ministres, le fameux soir où M. Max-Léo Gérard vous a quitté, il a été déclaré que tout allait être mis en œuvre pour diminuer l'écart existant entre les prix de détail et les prix de gros, et pour faire baisser l'index des prix de détail?

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Mais nous sommes tout à fait d'accord sur ce point. Je n'ai jamais nié cela. Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de problème de la vie chère et du prix de revient en Belgique. Si j'ai pris les chiffres-index de mai et de septembre, c'est parce que le gouvernement date du 15 mai. (*Interruptions sur les bancs libéraux.*)

M. W. Janssens. — Mais vous avez négligé de me dire quels seront les actes du gouvernement, demain, pour obtenir cette diminution, qui est souhaitable et nécessaire. Sur ce point, je n'ai pas entendu une seule explication de votre part. (*Nouvelles interruptions.*)

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Je vous ai dit que nous avons une politique de contingentement, et je vous ai prouvé que cette politique n'avait pas compromis les index de détail ni le coût de la vie. Quant à l'index des prix de gros, je vous ai donné de longues explications. (*Interruptions sur les bancs libéraux.*)

M. W. Janssens. — Vous auriez dû me dire quels seront, demain, les actes du gouvernement. Vous ne l'avez pas fait.

M. le président. — Messieurs, je vous en prie, cessez ces interruptions.

La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, en écoutant le discours de l'honorable ministre des affaires économiques et de l'agriculture, j'ai été assez étonné de l'entendre dire qu'il ne comprenait pas comment une intervention partait des bancs libéraux en faveur d'une politique agricole plus précise.

Je tiens à protester contre ces paroles et à affirmer que le monopole de la défense des intérêts agricoles n'appartient à aucun parti. Quand je suis monté à cette tribune, je l'ai fait, avant tout, comme technicien de l'agriculture, comme agriculteur et comme porte-parole d'une importante association professionnelle, qui groupe en son sein les cultivateurs dont elle défend les intérêts, sans se préoccuper des opinions politiques auxquelles ils appartiennent ou des tendances qu'ils représentent.

J'ai interpellé l'honorable ministre des affaires économiques et de l'agriculture sur la question précise de la valorisation du froment. Je dois lui dire que j'ai été assez déçu de la réponse qu'il a bien voulu fournir à la Chambre.

L'honorable M. Housiaux et moi-même nous nous sommes étendus sur une question spéciale; nous avons entendu un important discours de M. le ministre des affaires économiques, mais combien nous aurions préféré entendre davantage le ministre de l'agriculture!

En ce qui concerne la politique agricole générale définie par l'honorable ministre, je marque mon accord de principe. Il est évident, comme il l'a déclaré tout à l'heure, que, si en principe on peut être partisan du libre-échange, en pratique, il y a lieu de tenir compte des faits, des contingences, des nécessités, et que le libre-échange, à l'heure actuelle, est une théorie économique qu'il est impossible de pratiquer, ne pouvant la pratiquer seuls.

En ce qui concerne plus particulièrement notre politique agricole, je tiens à souligner à cette tribune ce qui découle de l'exposé fait tout à l'heure par M. le ministre, confirmé au surplus par M. le premier ministre : c'est que la politique agricole que nous appliquons est bien plus une politique de défense qu'une politique de protection, et que ceux qui, si souvent, l'attaquent et la critiquent devraient se rendre compte combien elle est juste, combien les cultivateurs font preuve de modération quand ils demandent qu'on les aide, non point pour faire des bénéfices, mais simplement pour leur permettre de gagner honnêtement leur vie et d'élever dignement leur famille.

Le passage du discours de M. le ministre relatif à la vie chère mérite de retenir un instant notre attention. J'ai, avec infiniment de satisfaction, entendu M. le ministre nous dire qu'il était d'accord avec nous pour affirmer que les mesures prises pour défendre notre agriculture n'étaient pas cause de la vie chère. J'aurais voulu qu'il allât plus loin et se déclarât décidé à rechercher où sont réellement les causes de la vie chère. Du moment où l'on est d'accord pour dire que la classe agricole n'est pas responsable de la vie chère, il est souhaitable qu'une enquête soit faite pour déterminer où sont les causes du malaise, mettre définitivement fin à une légende qui n'a que trop duré et prendre les mesures adéquates à la situation.

La politique agricole que nous souhaitons tient compte de tous les intérêts qui, dans notre pays, doivent être défendus. Les agriculteurs ne demandent pas qu'on pratique, à leur seul profit, une politique dirigée contre d'autres intérêts, également respectables, mais ils ne pourraient admettre, non plus, une politique dirigée contre leurs propres intérêts.

Ceci dit, messieurs, je regrette que M. le ministre de l'agriculture n'ait pas répondu aux objections de M. Housiaux et de moi-même, en ce qui concerne le système de valorisation qui est appliqué pour la récolte de 1938. Nous avons indiqué une série de raisons et de motifs qui font que les cultivateurs, tous les cultivateurs quels qu'ils soient, à quelque association professionnelle qu'ils appartiennent, sont d'accord pour dire que le système de valorisation de 1938 est mauvais.

Vous vous êtes borné, monsieur le ministre, à parler de la question de l'incorporation forcée, condition première pour tout système quel qu'il soit. Mais vous n'avez pas répondu ni sur la question d'une valorisation générale des céréales, ni sur la question des prix payés par les meuniers, ni sur le fait que ce sont les propriétaires qui, à l'heure actuelle, bénéficient de votre système de valorisation, ni sur la question du crédit, ni sur toutes les objections qu'on a fait valoir à cette tribune contre votre système actuel.

M. [illegible], ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Monsieur Lefebvre, j'ai dit que j'étais d'accord pour reconnaître que le système actuel n'était pas le meilleur système. J'ai également dit que j'aurais préféré — que cela n'avait pas dépendu de moi-même — le système plus simple, plus souple d'une taxe de licence élevée, qui aurait fait tomber les objections. Je suis tombé d'accord avec vous à cet égard.

M. Housiaux. — C'est exact.

M. Lefebvre. — Je suis heureux de vous l'entendre dire.

M. Duchâteau. — C'était surtout à cause de vos amis, monsieur Lefebvre.

M. Housiaux. — C'est tellement vrai que M. le ministre s'est exprimé de la sorte que, après son discours, je suis allé lui dire que nous étions d'accord, parce qu'il avait consenti à valoriser toutes les céréales.

M. Lefebvre. — Je dois dire cependant que, après avoir fait la critique du système actuel, je me suis permis d'indiquer les modalités d'un système qui a, je pense, votre agrément, et qui est souhaité par l'ensemble des agriculteurs du pays. Je regrette, monsieur le ministre, que vous ne vous soyez pas déclaré plus nettement d'accord avec moi pour examiner les possibilités de mise en application de ce système. J'ai notamment indiqué que des calculs permettaient d'affirmer que, moyennant une légère majoration de l'actuelle taxe de licence, il est possible de réaliser un système susceptible de donner satisfaction à tout le monde. Sur ce point, monsieur le ministre, vous ne m'avez pas répondu.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Vous conviendrez tout de même que, en ce moment, nous sommes en pleine période de consommation de la récolte. Il n'est pas possible, ni même souhaitable, de modifier le système en vigueur.

M. Lefebvre. — J'ai dit qu'il vous appartient de voir s'il est possible d'améliorer le système en vigueur et, éventuellement, de le modifier; mais j'ai insisté principalement sur ce point : le gouvernement devrait nous déclarer qu'il envisage, pour la campagne prochaine, si les circonstances exigent la valorisation, un système autre que celui qui est actuellement en application. Je pense que cette déclaration est nécessaire, si nous ne voulons pas que ce débat laisse chez les agriculteurs un sentiment d'inquiétude et même de profonde déception.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Mais je vous déclare que le système actuel ne me donne pas satisfaction et que le système précédemment appliqué me paraît meilleur. Pourrais-je vraiment aller plus loin?

M. Lefebvre. — Dans ces conditions, je puis me déclarer satisfait des précisions que vous apportez, et je me félicite d'avoir provoqué cette déclaration, qui me montre que le système actuel sera abandonné pour l'avenir.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — C'est exactement ce que j'avais dit.

M. Lefebvre. — Nous sommes donc d'accord et je conclus en remerciant M. le ministre d'avoir mis au point certains principes de notre politique agricole, et notamment d'avoir réfuté ces articles vraiment tendancieux, qui étaient de nature à créer dans l'opinion publique un esprit d'hostilité non justifiée à l'égard de nos cultivateurs.

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Van den Eynde.

De heer Van den Eynde. — Mijne heeren, na de flinke uiteenzetting van den heer minister, wil ik wel van mijn rede afzien. Ik moet nochtans doen opmerken, wanneer men spreekt van de stijging van de levensduurte, dat wij de openbare opinie goed moeten inlichten.

Wanneer wij het index vergelijken van Januari 1938 met dat van November, dan zien wij dat het index van Januari 1938, 767 was, en dit van November, 772.

De heer minister komt ons nog te zeggen dat het waarschijnlijk zal dalen met ongeveer 4 punten, en terug zal gebracht worden tot 768.

Ik wil bijzonder den heer minister bedanken voor zijn verklaring, waarbij dat het goed uitkomt dat de landbouw in ons land, geen oorzaak is van duur leven en waarbij de landbouw nog meer dient verdedigd te worden.

De vergelijking met de cijfers aangehaald uit andere landen laat klaar zien dat wij hier tot een minimum verdediging terug zijn gedrongen.

Er zijn, in onzen landbouw, nog zeer talrijke bedrijfstakken die met verlies werken en ik wensch dat de heer minister den tijd zou hebben om zijn systeem van landbouwdefensie nog verder uit te werken, altijd steeds met deze bekommernis dat de maatregelen zullen getroffen worden in harmonie met de belangen van de nijverheid en met de algemeene belangen van het land. Inderdaad, 't is toch klaar voor alwie niet bevooroordeeld is dat onze politiek van graangewassen, dat men ze aanneme of niet, de broodprijs niet heeft doen stijgen. Het is ook klaar dat wij de zuivelnijverheid hebben kunnen redden door de contingenteering van de margarinefabricatie, produkt waarvan de prijs niet is gestegen.

Een gezonde landbouwpolitiek is deze die rekening houdt met de algemeene belangen van het land en van de nijverheid.

Maar zeer verkeerd is het te meenen dat de landbouw alleen moet dienen om goedkoope dagloonen voor de nijverheid te kunnen bewerkstelligen.

Daarom vraag ik aan den achtbaren heer minister dat hij verder zijn systeem zou willen uitwerken ten voordeele van de speciale culturen, onder andere bloementeelt, hop, groenten, vruchten, enz., want de belangen van deze bedrijfstakken dienen beter verdedigd te worden. (*Zeer wel! rechts.*)

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Convent.

De heer Convent. — Met een zekere voldoening, heb ik ook van den achtbaren heer minister gehoord dat hij bekent dat het stelsel van valorisatie geen voldoening geeft aan den landbouw, en hij weet ook goed dat het geen voldoening geeft, integendeel, aan den graanhandel van Antwerpen.

Om dit vraagstuk op te lossen mogen wij ons niet op het standpunt van privaatbelangen plaatsen, wij moeten ons op een algemeen en nationaal terrein plaatsen.

Ons land kan zich zelf niet volledig voeden, het tekort moeten wij winnen door onze exportnijverheid. Restrictiemaatregelen op den invoer van uitheemsche granen kan op onze uitvoer noodlottige gevolgen hebben. Inderdaad, het verminderen van aankoopen in vreemde landen kan voor gevolg hebben dat deze landen minder bij ons zullen aankoopen. Het gevaar ligt misschien minder in het verhoogen van den kostprijs dan wel in het enger worden van ons afzetgebied ten gevolge van compensatiemaatregelen.

Daarop wil ik de aandacht van den achtbaren heer minister vestigen, en ik hoop dat hij daarmede rekening zal willen houden.

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Steps.

De heer Steps. — Mevrouwen, mijne heeren, na hetgeen de vorige spreker gezegd heeft, kan ik kort zijn. Ik heb er enkel dit bij te voegen :

Wij moeten vaststellen dat de landbouw geen oorzaak is van duur leven noch van de stijging der indexprijzen, dat bewijzen al de cijfers die door den heer minister van economische zaken op een verpletterende wijze werden naar voor gebracht.

Gisteren nog heb ik een vergadering bijgewoond te Dendermonde, waar de uitslagen, geboekt gedurende het landbouwdienstjaar 1937-1938 door het bureau voor het geleide boekhouden, ingericht door het Rijksstation voor economische landbouwuitbating te Gent, werden nagezien en besproken.

Ik heb er enkele cijfers kunnen noteeren in verband met de geldelijke uitslagen althans in het Dendermondsche en in heel de zandstreek van Oost-Vlaanderen. Die cijfers schijnen mij zeer belangrijk en wijzen er vooral op dat op dit oogenblik de winstmarge in den landbouw nog niet is hersteld. De gecontroleerde hoeven hadden een gemiddelde oppervlakte van 7.6 ha. voor deze van de streek van Dendermonde, en van 11,90 ha, voor deze van de Vlaandersche zandstreek,

Welnu, de bruto-opbrengst bedroeg 65,600 frank. De bedrijfsonkosten, zonder rekening te houden van de pacht en van de intresten op het aangewende bedrijfskapitaal en de intresten van het grondkapitaal, bedroegen 61,548 frank, zijnde dus een bruto-opbrengst van circa 4,000 frank op basis van landbouwloonen die nog geen 20 frank per werkenden dag bedragen. Maar wanneer de totale productiekosten in rekening komen, inbegrepen dus de pacht en de intresten op de aangewende bedrijfskapitalen, dan komen wij voor de totale productieonkosten van 70,096 frank, zijnde dus een verlies van circa 540 frank per hectaar. Dat bewijst nogmaals dat voor het dienstjaar 1937-1938 de winstmarge bijlange nog niet hersteld is.

In verband met de valorisatie van de graangewassen zou ik vooral ter kennis van de Kamer en van de regeering willen brengen dat er in Holland, nl. te Wageningen, een reeks proeven zijn aangelegd in het station voor maalderij en bakkerij, met bijna uitsluitend zachte tarwesoorten die gebakken werden met een soort lecitine-preparaat ter verbetering van den bakaard der broodbloem. Het zou mogelijk zijn met deze preparaten aan zachte tarwe bij benadering dezelfde bakeigenschappen te geven als met de harde Amerikaansche tarwesoorten. Zoodat in plaats van de in te voeren Amerikaansche tarwe goedkoopere zachte tarwesoorten kunnen worden verbruikt.

De proeven zouden zeer goede resultaten gegeven hebben. De proef zou bewezen hebben dat het heel goed mogelijk is uit zachte tarwe — en bijgevolg ook uit de binnenlandsche zachte tarwesoorten — een behoorlijk, gezond brood zou kunnen gebakken worden. In Holland heeft men met 70 t. h. zachte en 30 t. h. harde tarwe, waarin verbruikt werd een lecitine-preparaat, een brood verkregen dat voldeed aan al de vereischten van kleur en smaak en zelfs lichter verteerbaar en voedzamer was dan het gewone brood.

M. Wauters. — Il laisse aussi moins de déchet quand on le débite.

De heer Steps. — Het is mogelijk. Het rapport is in elk geval zeer gunstig. Als die proef ginder voldoening geeft, zie ik niet in waarom ze ook hier geen voldoening zou schenken.

Zulks zou toelaten den bloemprijs met 30 centiem te verminderen en den broodprijs met 40 centiem, wat het indexcijfer zou doen dalen, en de algemeene financieele toestand der Schatkist, bij weerslag, zou er baat bij vinden.

Ik heb dit in het midden willen brengen opdat de regeering nopens de gedane proef inlichtingen zou nemen te Wageningen. Het komt nie voor dat die proef werkelijk interessant is, daar de prijs van de zachte tarwe veel lager is dan deze van de harde tarwesoorten en zou toelaten den prijs van de binnenlandsche tarwe op een voldoende peil te valoriseeren.

Ik heb gemeend dat het bij deze gelegenheid interessant kon zijn, de uitslagen dezer proeven aan de Kamer mede te deelen, en ik geloof dat het werkelijk de moeite zou loonen daaromtrent meer gegevens te hebben.

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer minister van economische zaken, middenstand en landbouw.

De heer Heymans, minister van economische zaken, middenstand en landbouw. — Ik wil in 't kort antwoorden aan den heer Steps betreffende de proef te Wageningen. Ik dank hem voor zijn mededeeling, maar kan hem zeggen dat mijn departement die proeven van zeer dichtbij volgt.

Er is een opmerking te maken, nl. dat de reglementen welke bij ons in voege zijn het gebruik van lecitine en dergelijke scheikundige producten voor eetwaren verbieden.

Zooals onze wetgeving betreffende de contrôle nu staat, zou het ons onmogelijk zijn gebruik te maken van een dergelijk scheikundig product. Het is slechts als het op een onbetwistbare manier zou bewezen zijn dat een dergelijke fabricatie dezelfde voordeelen en waarborgen zou bieden dat er zou kunnen aangedacht worden de bestaande reglementen of wettelijke bepalingen te wijzigen.

DEMANDE D'INTERPELLATION. — VRAAG TOT INTERPELLATIE.

M. le président. — Le bureau vient de recevoir une demande d'interpellation, dont voici le libellé :

Demande d'interpellation de M. Dijon, adressée à M. le ministre des transports, postes, télégraphes, téléphones et de l'Institut national de radiodiffusion « sur la politique du gouvernement relativement aux transports par eau, par fer et par route ».

Vraag tot interpellatie van den heer Dijon tot den heer minister van verkeerswezen, posterijen, telegrafie, telefonie en van het Nationaal Instituut voor radio-omroep « over het beleid der regeering in zake water-, rail- en wegvervoer ».

Cette interpellation sera portée à l'ordre du jour, à la suite de celles qui y figurent déjà.

INTERPELLATIONS JOINTES ADRESSÉES A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE.

Reprise de la discussion.

SAMENGEVOEGDE INTERPELLATIES GERICHT TOT DEN HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN, MIDDENSTAND EN LANDBOUW.

Hervatting van de bespreking.

M. le président. — Nous reprenons la discussion en cours.
La parole est à M. Housiaux.

M. Housiaux. — Messieurs, je pense que l'honorable ministre des affaires économiques et de l'agriculture a cru que j'incriminais ses agents. Il n'en est rien. Les fraudes que j'ai signalées s'exercent quoi qu'on puisse dire. Elles se font à l'insu des agents, car ceux-ci ne peuvent pas être partout en même temps.

Je n'ai jamais douté du dévouement et du zèle de vos fonctionnaires, monsieur le ministre, et je tiens à le préciser.

M. le président. — La parole est à M. Beaufort.

M. Beaufort. — Messieurs, un mot seulement au sujet de l'interpellation figurant à l'ordre du jour.

Les 10,000 manifestants de Liége seront certainement déçus des réponses qui viennent d'être données.

Ces manifestants ont revendiqué des points essentiellement importants. Or, les conclusions apportées sont plus que médiocres.

La question qui nous occupe aujourd'hui est donc de savoir si le système appliqué pour la valorisation des céréales est parfait. On sait qu'il s'est incontestablement révélé mauvais et qu'il a été supprimé.

On a, malheureusement, maintenu le monopole de la farine aux gros meuniers.

Au sujet de l'attribution de primes aux cultivateurs, c'est le propriétaire qui en bénéficiait en premier lieu.

S'il n'y avait que 20 p. c. des terres louées, ce pourcentage a néanmoins une importance sur les autres loyers.

Il faut incontestablement protéger l'agriculture. C'est d'autant plus indispensable qu'on protège l'industrie et les patrons charbonniers. Ceux-ci ne sont cependant guère généreux à l'égard des ouvriers mineurs. Mais, s'il convient de protéger l'agriculture, il ne faut pas le faire en faveur des intermédiaires, mais en faveur des cultivateurs.

L'exemple nous a été donné en ce qui concerne les mesures prises pour le blé. Ce sont les meuniers qui en ont profité, puis les propriétaires.

On a parlé de la politique laitière du gouvernement. Là aussi, ce sont les laiteries qui en ont profité. Faut-il rappeler la grève des producteurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse, qui ont dû s'insurger contre les laiteries et la faiblesse dont le gouvernement a fait montre à l'égard de celles-ci?

Voilà les questions essentielles que j'ai à poser! Il conviendrait de savoir si le gouvernement est décidé à prendre des mesures qui favoriseront les producteurs et qui tiendront compte aussi des consommateurs.

M. le ministre nous a cité tout à l'heure le prix du pain comparé avec les autres pays. Mais il n'a fait allusion qu'au pain d'un kilo. Il n'ignore cependant pas que si la réglementation belge impose le poids d'un kilo pour le pain de ménage, elle autorise pour le pain de luxe ou hygiénique, le poids de 900 grammes ou de 450 grammes pour le même prix.

Or, il se fait que les grosses boulangeries appliquent un système qui consiste à laver simplement la croûte du pain avec une mixture et y faire un dessin. Elles appellent cela le pain de luxe, qui ne coûte pas plus cher, mais qui ne pèse que 900 grammes. La ménagère croit qu'elle en a pour son argent.

M. Wauters. — Question d'éducation du consommateur!

M. Beaufort. — Il faut que le gouvernement le dise.

M. Wauters. — Si le consommateur était coopérateur, cela n'arriverait pas.

M. Beaufort. — Ce serait la même chose. J'ai moi-même posé la question. La ménagère ignore que ce pain ne pèse que 900 grammes.

M. Wauters. — C'est votre devoir de le lui dire.

M. Beaufort. — C'est au gouvernement à éviter toute équivoque.

Dans certaines régions, le pain de 900 grammes est consommé dans la proportion de 80 p. c.

Il devrait y avoir deux prix du pain. S'il s'agit d'un pain de 900 grammes ou d'un pain de ménage d'un kilogramme, qu'on le paie comme tel, mais il ne faut pas que des erreurs puissent se commettre sur le poids du pain.

Je dois rappeler à M. le ministre que comparaison n'est pas toujours raison. J'avais déjà produit mon argumentation devant son prédécesseur, et il n'en avait pas nié la valeur. La question essentielle pour moi est celle de savoir, après les constatations faites sur la situation générale de l'agriculture, quelles sont les mesures qui seront prises?

Il y a notamment la question du blé. La politique agricole du gouvernement est très mauvaise et ne profite pas à l'agriculture. Il faudrait voir si le gouvernement est décidé à faire quelque chose de définitif en ce qui concerne la question du froment. Nous voudrions savoir si l'on va continuer cette politique à l'emporte-pièce et à la petite semaine?

Lorsqu'une situation grave se présentera pour l'agriculture et que cette situation perdurera, va-t-on attendre deux ou trois mois avant de faire quelque chose et permettre, par cette politique d'hésitation, des spéculations, comme ce fut le cas lors de l'établissement de la taxe à l'importation du blé en Belgique? Il faudrait créer, comme en France, un office du blé. On ergotera sur les lacunes ou les difficultés de ma suggestion présente, mais ce n'est que dans ce domaine qu'on pourra trouver une solution définitive à la question du blé.

Il y a aussi la question du prix de revient, qu'on sous-estime trop. On a parlé des trusts de production, et l'on a cité spécialement le trust des engrais.

Messieurs, je n'ai guère confiance dans le rapport auquel on a fait allusion tout à l'heure; je pense qu'on puise trop souvent à la même source et que les chiffres mis en avant ont souvent pour but de cacher la réalité.

Quelques mots au sujet des propriétaires. La commission de l'agriculture a examiné depuis longtemps un projet dont nous attendons toujours la discussion par la Chambre. Il rencontre de l'opposition et de la part du gouvernement et de la part de la droite réactionnaire, dont les membres, qui se disent les défenseurs de la classe agricole, sont pour la plupart de gros propriétaires.

La manifestation qui a eu lieu dimanche dernier à Liége en faveur du monde agricole comprenait d'assez nombreux parlementaires, notamment du groupe de la majorité. Une grande banderole réclamait la mise de l'impôt foncier à charge du propriétaire. A ce propos, je dois rappeler qu'à la commission de l'agriculture, j'ai été le seul à demander que la proposition de loi, qui ne modifie pas l'impôt, mais qui tend à en faire supporter la responsabilité par le propriétaire, nous revînt de la commission des finances à laquelle elle a été transmise.

Dimanche et lundi derniers, des parlementaires se sont apitoyés sur les calamités subies par les agriculteurs. Ici encore, qu'il me soit permis de souligner qu'à la commission de l'agriculture, ces soi-disant défenseurs des intérêts agricoles étaient bien près de féliciter le ministre pour le maigre subside de sept millions.

M. Lefebvre. — Heureusement que vous étiez là!

M. Beaufort. — J'ai été le seul à protester contre la médiocrité de cette intervention et j'ai déposé une proposition de loi au sujet de sa répartition.

M. Lefebvre. — Il n'est pas exact que vous ayez été le seul à protester.

M. Beaufort. — Vous saviez les uns et les autres qu'un subside de sept ou de douze millions était dérisoire en comparaison des pertes subies par les agriculteurs. Vous pouviez, à ce moment, défendre une proposition beaucoup plus large que celle du gouvernement, mais vous appartenez à un groupe faisant partie de la majorité et qui soutient un ministère qui n'a pratiquement rien fait pour l'agriculture. Toutes vos interventions se bornent à des interpellations, mais la situation ne change pas.

Si vous voulez tenir les promesses que vous avez faites aux agriculteurs, vous devez exiger du gouvernement une modification de sa politique générale, afin que satisfaction soit enfin donnée à ceux que vous prétendez défendre. (*Très bien! sur les bancs communistes.*)

M. le président. — La parole est à M. Wauters.

M. Wauters. — Mesdames, messieurs, 7 heures du soir me paraît une heure propice pour le désarmement doctrinal (*sourires*); c'est pourquoi je ne m'aventurerai pas à ranimer la querelle des « dirigistes » et des « antidirigistes ».

Au risque de faire de la peine aux amis politiques de l'honorable M. Lefebvre, je dois constater que nous avons assisté depuis longtemps à l'agonie du libéralisme économique; je crois même retarder en me servant du mot « agonie », car j'ai l'impression que son acte de décès a été dressé depuis bien longtemps. D'ailleurs, la nécessité de l'intervention de l'Etat ou des pouvoirs publics s'impose par l'évolution même des événements. Ceux qui voudraient s'y opposer se heurteraient à une chose inévitable. En suite à une interruption que j'ai adressée à l'honorable ministre, il m'a confirmé que, même dans le cartel international de l'azote, il y a de l'interventionnisme en faveur de nos producteurs d'azote. J'en suis fort heureux pour les consommateurs de notre pays, en attendant que la situation se retourne, car il fut un temps où nos producteurs d'azote vendaient leurs engrais meilleur marché au Japon que chez nous.

Je voudrais, s'il en reste encore dans cette assemblée, rappeler aux adversaires du système de valorisation des céréales — je ne parle pas de son application — l'origine des difficultés qui nous ont amené à prendre des mesures qui sont contestables dans leur application, mais que personne ne peut contester dans le principe.

Le *Bulletin de la Banque Nationale*, dans son numéro de novembre, a publié une étude extrêmement intéressante sur le problème du blé du monde entier, et je fais grâce naturellement à la Chambre, à cette heure tardive, des chiffres qu'elle contient. On y verra que les difficultés, dans le monde entier, sont le résultat des récoltes excédentaires, qu'il s'agisse du blé, du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, etc.

Et, dans le même article, je vois les mesures qu'ont pris les grands pays, comme les Etats-Unis par exemple, — que je n'ai pas encore entendu classer dans la catégorie infâmante des Etats totalitaires, — qui paient des subsides à l'exportation, organisent le prêt sur nantissement, ce que nous pourrions imiter chez nous, et qui octroient des primes pour limiter les surfaces emblavées à tous ceux qui veulent bien restreindre leur activité dans ce domaine.

Messieurs, comme je vous le disais il y a un instant, si nous pouvons nous déclarer d'accord sur le principe, nous ne sommes plus satisfaits de la façon dont procède le gouvernement, bien que je n'aie pas l'intention, je m'empresse de le dire, de donner crédit à certains ragots qu'on a essayé de lancer dans cette Chambre.

Mais j'ai retenu de ma courte expérience ministérielle qu'il faut faire attention à tout ce qu'on raconte, et qu'il est extrêmement utile d'examiner si certains bruits qui circulent ne sont pas sans fondement.

On a prétendu, par exemple, que les meuniers se vendaient du blé indigène entre eux, ce qui fait une facture de plus, grossissant ainsi artificiellement le volume du blé indigène figurant dans vos statistiques.

Je voudrais savoir aussi si l'augmentation des quantités de froment indigène écrasé, que vous nous avez citées tout à l'heure et qui ne sont pas contestables, puisque les chiffres viennent de vous, donne satisfaction. Est-elle proportionnelle aux 35 p. c. imposés par vos règlements?

Monsieur le ministre, l'objection principale que nous soulevons contre le système que vous pratiquez, on l'a déjà dit avant moi, c'est qu'il est peut-être excellent pour ceux qui sont vendeurs de céréales, mais que, d'autre part, il est sans contredit désastreux pour les petits fermiers, acheteurs de céréales. Nous avons constaté avec une certaine satisfaction que l'honorable ministre n'a pas insisté lui-même outre mesure, tout à l'heure, pour défendre la technique du système. Il maintient son idée; nous défendons avec lui la nécessité d'intervenir.

Et c'est ici, messieurs, que je voudrais apporter un élément un peu nouveau dans le débat.

Vous avez fixé une prime de 20 francs. Je voudrais savoir comment on utilisera cet argent. Il est important, en effet, que nous le sachions, et comme l'honorable ministre ne sait pas encore très bien lui-même comment il va procéder, je me permets de faire une suggestion avant qu'il ne soit trop tard. Il faut prélever une fraction de ce fonds pour agir sur tous les éléments du prix de revient des produits agricoles, et non seulement du blé.

Vous avez créé, monsieur le ministre, l'Institut du crédit agricole. Je ne crois pas savoir que cet institut dispose d'argent meilleur marché que les autres instituts du même genre. Il faudrait prélever sur le fonds de valorisation les sommes nécessaires pour lui procurer de l'argent à bas intérêt. (*Interruptions sur les bancs catholiques.*)

Je suis fort heureux, messieurs, de vos interruptions, et j'espère que, le jour où nous reprendrons notre proposition, nous rencontrerons, sur les bancs de la droite, l'enthousiasme le plus complet pour la faire voter.

Je voudrais donc, messieurs, que, en prélevant cette fraction, on pensât à tous les éléments du prix de revient.

Je m'en voudrais de m'en référer, dans ce débat, à mes propres travaux. Je crois, au contraire, qu'en politique le meilleur système c'est de se servir des arguments de l'adversaire.

Dans le numéro du 15 octobre de la *Défense agricole belge*, discutant cette politique agricole socialiste que j'ai défendue déjà avec tant d'acharnement, un rédacteur dont j'ignore le nom et auquel je désire rendre hommage — c'est une politesse que je lui rends — disait que la politique que nous avions défendue avait le mérite d'attirer l'attention sur la nécessité d'exploiter de façon intensive les prairies et les fourrages, de développer les cultures intercalaires, de créer des syndicats d'exploitation pour les cultivateurs avec le concours des unions professionnelles agricoles existantes, d'améliorer les étables — ce que vous faites, monsieur le ministre, — et aussi la qualité et la présentation des produits, de multiplier les stations

expérimentales de recherches scientifiques dans tous les domaines, de vulgariser toutes les connaissances, de créer de nombreuses industries agricoles, etc.

Mais il y a aussi, dans le domaine des spéculations animales, des problèmes que nous ne pouvons pas négliger. Il y la possibilité de payer des primes à ceux qui achètent des vaches racées. La collectivité tout entière est intéressée à l'amélioration des céréales. Je demande à M. le ministre qu'il voie s'il n'est pas possible, quand il recevra le pactole, d'en distraire une fraction très modeste pour agir dans le sens que je me permets de lui indiquer.

Je passe très vite, car vous êtes pressés d'entendre la fin de mon discours, sur le problème des engrais. Vous avez fait tout à l'heure un exposé fort complet du rapport de M. Yernaux. Vous savez en quel estime je tiens M. Yernaux, pour sa rigoureuse probité scientifique, qui n'est pas contestable, et ses hautes vertus personnelles. Mais je crois que le rapport déposé n'est pas terminé et n'est pas complet et qu'il serait prématuré d'en tirer des conclusions. J'ajoute que les chiffres que vous avez donnés sont rassurants pour le moment. Je suis convaincu que s'ils le sont devenus, c'est un peu à cause des campagnes que des hommes comme M. Lefebvre et moi-même ont menées contre le trust des engrais. Je ne dirai rien en ce qui concerne les engrais phosphoriques, dont le marché est libre et n'est soumis à aucune influence du trust. Quant aux engrais potassiques, nous n'avons rien à y voir, puisque c'est un monopole qui vient de l'extérieur et que vous n'avez aucune action à y exercer.

M. Lefebvre. — On les paye plus cher depuis que le franc français a été dévalorisé.

M. Wauters. — On demande évidemment un nombre de francs beaucoup plus considérable que celui qu'on demandait avant.

Je termine rapidement cet exposé en style télégraphique en donnant mon avis sur la question du coût de la vie dont je m'occupe depuis plus de vingt ans. Je me rappelle avoir été au ministère du ravitaillement, à l'époque où il était l'objet de critiques aussi violentes que celles dont vous êtes l'objet aujourd'hui. Je sais sur quel lit de roses vous êtes assis en ce moment. Vous avez insisté sur un phénomène que tout le monde déplore, le « phénomène des ciseaux », l'écart entre la courbe des prix de gros et la courbe des prix de détail. Il faut reconnaître que ce phénomène est exceptionnellement grave cette année. Il se produit souvent, mais pas avec l'intensité actuelle. (*Interruption de M. le ministre des affaires économiques.*) Il y a une disparité assez grave pour que nous nous en occupions. Je vous ai écouté fort attentivement, quand vous parliez des fluctuations de l'index, des fluctuations de chacun des secteurs de l'index. J'ai consulté cet après-midi, en vue de mon intervention, que j'espère fort courte, les différents secteurs qui constituent le total des 156 articles dont le prix est relevé pour élaborer l'index.

M. Heymans, ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture. — Pas 156 pour les prix de détail.

M. Wauters. — Dans une conversation privée que nous avions, il y avait évidemment malentendu entre vous et moi.

Je voudrais donc que le gouvernement examinât très attentivement la marche de chacune de ces courbes, d'abord la marche de l'index général, que vous divisez en cinq sous-secteurs.

Je m'excuse de faire ici en quelque sorte figure de pédant en parlant de ces questions de statistiques, mais c'est indispensable. Il y a les besoins d'hygiène, les besoins sociaux, les besoins moraux. Il y a des dépenses pour les vêtements, les dépenses pour l'habitation, les dépenses pour la nourriture, les dépenses pour le chauffage et l'éclairage.

J'ai l'impression qu'il y a une disparité considérable dans la marche de ces différentes courbes. C'est le devoir du gouvernement, précisément parce qu'il est chargé de la défense des intérêts de notre industrie et de nos exportations, de veiller à ce que ces courbes soient aussi rapprochées que possible. Je ne dis pas que c'est facile. Je voudrais attirer l'attention de M. le ministre des affaires économiques, que je souhaite voir demain devenir ministre du commerce extérieur, sur un point que je juge important. Je crains que nous ne monnayions pas assez nos achats de céréales lorsque je considère la véritable dictature qu'exerce l'Allemagne dans ses relations dans les Balkans, où elle impose l'achat de thermomètres, d'armonicas à bouche, de machines à écrire, à de malheureuses populations qui n'en ont pas besoin; sans recourir à des mesures aussi draconniennes, il serait souhaitable que nous pussions tirer profit de nos propres achats. Mes collègues de la droite seront d'accord à ce sujet.

Le problème, pour nous, est la question des prix de revient des produits agricoles. La question des taux de fermage présente différents aspects, mais les difficultés avec lesquelles nos agriculteurs sont actuellement aux prises gravitent autour de ces éléments essentiels. Si nous avons abordé ces questions avec tant d'insistance, c'est parce que nous voulons donner aux occupants des terres la sécurité d'occupation pour leur permettre d'exécuter certains grands travaux. Je suis heureux de voir l'intérêt que manifeste le nouveau ministre de l'agriculture pour la première fois que je parle d'une question qui le concerne, et j'espère qu'il continuera.

M. le président. — La parole est à Mme Degeer-Adère.

Mme Degeer-Adère. — Revenant sur la seconde interpellation, c'est-à-dire celle sur la hausse du prix de la vie en Belgique, je voudrais également rappeler que le problème du coût de la vie, qui continue à préoccuper les larges masses des travailleurs, et en particulier les ménagères, a déjà été discuté en février dernier.

Mme Blume-Grégoire et moi-même avions à ce moment dépeint tout le tableau de misères et de privations de notre peuple. Il ne s'agit pas seulement de discuter dans cette question le prix du pain et le prix du blé. Je crois que les prix de tous les produits, de toutes les marchandises, entrent en ligne de compte.

Je crains cependant que si nous discutions le prix de l'électricité, M. le ministre des affaires économiques nous réponde que cela n'entre pas dans les attributions de son département, mais que cela est de la compétence des travaux. Je crains également que pour ce qui est du prix des loyers, des eaux alimentaires, ainsi que des égouts, on ne nous réponde que cela est de la compétence du ministère de la santé publique.

Il en serait de même pour ce qui concerne la question des salaires, des allocations familiales, en un mot du standard de vie de la classe ouvrière. M. le ministre des affaires économiques nous répondra que cela est de la compétence du ministre du travail et de la prévoyance sociale. Je pense cependant que, quand on discute une question aussi importante que celle-ci, on ne peut nullement dissocier l'une de l'autre. Je crois que tout cela forme un problème d'ensemble et qu'il faut, quand il s'agit d'une question aussi angoissante, aussi douloureuse, mettre en cause le gouvernement tout entier.

Je dis « le gouvernement tout entier », parce que je pense que M. le ministre des affaires économiques ne pourrait plus aujourd'hui nous répondre comme il l'a fait lorsque nous l'avons interpellé sur le scandale des pommes de terre. Il s'est borné à manifester son impuissance en raison qu'il était seul à prendre des mesures en cette affaire. A mon avis, tout gouvernement peut prendre des mesures très sérieuses, très sévères et efficaces, contre la vie chère. Le gouvernement est suffisamment armé pour cela. Il sait, en effet, comment les trusts organisent la hausse des produits. Les trusts se refusent à restreindre leurs bénéfices; il y a plus : ils organisent systématiquement la hausse scandaleuse des marchandises; ils exploitent également les petits commerçants en leur laissant un bénéfice souvent insuffisant pour couvrir leurs frais généraux. Ce n'est pas seulement la classe ouvrière qui en souffre, mais également les petits commerçants, en un mot toute la classe travailleuse de notre pays.

Le gouvernement connaît également les millions de bénéfices réalisés chaque année par les meuneries, les compagnies d'électricité, les fabricants de sucre. Il sait aussi les bénéfices réalisés sur chaque kilo de beurre importé par les gros importateurs, qui se partagent les licences, notamment le « Boerenbond », dont on a suffisamment parlé. Par conséquent, le gouvernement peut enrayer la hausse du coût de la vie en obligeant les trusts à réduire leurs bénéfices.

Autre conséquence sur la vie chère : les taxes douanières, qui viennent augmenter considérablement les prix des denrées alimentaires et autres produits. A ce sujet, je voudrais, sans abuser du temps qui m'est accordé, vous citer quelques chiffres :

Ces taxes rapportaient, pour le sucre, 29 millions en 1923, et 137 millions en 1938. Les mêmes taxes rapportaient : pour la bière, 25 millions en 1923 et 405 millions en 1938; pour le tabac, 60 millions en 1923, contre 289 millions en 1938; pour ce qui est de la margarine, qui rapportait un million en 1923, elle rapportera cette année trente-six fois autant.

Ainsi donc, la ménagère paie sans le savoir au fisc, chaque fois qu'elle achète un kilo de sucre : 80 centimes; pour chaque kilo de margarine : 75 centimes; sur un paquet d'allumettes de 1 fr. 20 c. : 30 centimes; sur les eaux minérales : 32 centimes, et 58 centimes sur chaque verre de bière.

Ajoutons aussi que la nouvelle taxe de crise rétablie depuis peu et retenue sur les salaires et traitements vient grever considérablement le revenu des travailleurs. Faut-il souligner l'offensive générale, qui est dirigée contre les misérables salaires des travailleurs et en particulier, en ce moment, contre les salaires des mineurs? On pourrait croire que le gouvernement se plaît à confirmer cette formule historique, qui apparaît aujourd'hui plus réelle que jamais, que la Belgique est le paradis des capitalistes et le pays des plus bas salaires.

Mais le ministre voudrait, me semble-t-il, cacher la réalité, essayant de dissimuler toutes ces misères en invoquant des exemples et des chiffres d'autres pays. Ce qu'il faudrait faire, c'est prendre l'index établi dans notre pays pour le comparer au budget de nos travailleurs. On serait obligé de reconnaître ainsi que les salaires sont loin de correspondre au coût réel de la vie, et je pense que finalement le gouvernement serait contraint de prendre des mesures ou sinon les travailleurs l'y obligeraient.

La politique d'augmentation du coût de la vie va se trouver encore augmentée demain par la politique que suit le gouvernement, cette politique de déflation dont les conséquences douloureuses, que nos populations ont connues au cours des années 1933 et 1934, sont encore vivantes dans l'esprit des masses laborieuses.

Nous n'avons pas été satisfaits des promesses prodiguées par le prédécesseur du ministre actuel, qui, en février, nous a fait entrevoir des améliorations qu'il s'est bien gardé de réaliser. Nous ne pouvons nous déclarer satisfaits des promesses du ministre actuel.

Nous déclarons que l'heure est arrivée où notre parti communiste doit appeler du haut de cette tribune les ouvriers, les ouvrières, les ménagères, en un mot toutes les victimes de votre politique et de votre régime, à s'unir et à se dresser contre vos mesures de répression, contre toute votre politique, dont la seule conséquence est d'aggraver la misère du peuple et de grever davantage le budget des ouvrières et des ménagères. (*Très bien! sur les bancs communistes.*)

M. le président. — L'incident est clos.

— La séance est levée à 19 h. 20 m.

De zitting wordt geheven te 19 u. 20 m.

Demain, séance publique à 14 heures.

Morgen, openbare zitting te 14 uur.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par **MM. E. Blavier, Buset, Butaye, de Kerchove d'Exaerde, Dierkens, Glineur, Gobiet, Seghers** et **Truffaut.**

Vragen werden ter tafel gelegd door de **heeren E. Blavier, Buset, Butaye, de Kerchove d'Exaerde, Dierkens, Glineur, Gobiet, Seghers** en **Truffaut.**

Imprimerie du *Moniteur belge*, rue de Louvain, 40, Bruxelles. — Drukkerij van den *Moniteur belge*, Leuvensche straat, 40, Brussel.
Directeur : Bourlard, L.-A.-J.